

envoyé : 14 juin 2023 à 13:28

Auteur:

yoann colin

Sujet:

Elevage de saumon

Message:

*Le saumon est un poisson gras , les polluants et métaux lourds se stockent dans les graisses, l'élevage de saumon à grande échelle est donc un terreau fertile pour de futur problème de santé publique, nos voisins nord européen en exemple, entre poux de mer , mal nutrition (croquette et fuite dans le milieu marin causant des hybridations avec le milieu sauvage).
Projet des années 90 , pas en 2023 , pas avec tout se que l'on sait !!!*

envoyé : 14 juin 2023 à 14:48

Auteur:

I. Brizard de Forges

Sujet:

Projet d'élevage intensif de saumons dans le 62

Message:

Avis DEFAVORABLE

Les élevages intensifs sont non seulement source de grandes souffrances pour les poissons (êtres sentients) mais aussi, par la densité extrême du nombre d'individus, source de pathologies nécessitant des traitements médicamenteux que le consommateur absorbera. Il n'est pas concevable aujourd'hui d'imaginer que des élevages intensifs soient autorisés.

envoyé : 14 juin 2023 à 16:51

Auteur:

Pierre Geneau

Sujet:

énergie consommée par local Ocean

Message:

Bonjour, dans la page 4 de la notice besoins énergétiques (permis de construire), il est écrit : Les puissances actuellement retenues sont de : 12.9 MEGA Watts (12.900 kw). S'agit-il de la puissance consommée ? Car si c'est le cas, et si mes calculs sont bons, cela équivaldrait à la puissance consommée de plus de 50 000 habitants (calcul basé sur le fait qu'un français consomme 2 Mwh par an).

envoyé : 14 juin 2023 à 20:57

Auteur:

Lakel

Sujet:

élevage de saumon à Boulogne-sur-Mer Hub Port

Message:

Je suis contre cet élevage de saumon : les saumons ont besoin de frayer, il y a des maladies qui se développent comme le pou du saumon ; il y aura un problème avec le rejet d'azote (environnement) et un impact sur la faune sous-marine ; cela ne donnera pas de la nourriture de qualité car vous leur donnez de la farine animale, entre autre et c'est une méthode abjecte, car ils ne sont pas dans leur habitat naturel et entassés ! Merci de bien vouloir ne pas réaliser ce projet pour le bien-être des saumons et celui des gens.

Bien cordialement

envoyé : 15 juin 2023 à 09:35

Auteur:

Léo Le Ster

Sujet:

Après les cochons en Bretagne, les saumons du Nord ?

Message:

Bonjour,

La concentration d'animaux d'élevage provoque une concentration de déjections. On connaît aujourd'hui très bien les conséquences en Bretagne sur les cours d'eau et les plages.

Même problème lorsqu'on concentre des milliers de saumons d'élevage dans un bassin.

Qu'est-ce qu'on risque à refuser ? Rien.

Le gouvernement le dit : le chômage est au plus bas. L'argument de l'emploi n'est plus recevable. À ce train-là, on rouvre les mines.

L'avenir nous jugera, et les fermes usines ne laisseront pas une belle trace.

-Léo Le Ster

envoyé : 20 juin 2023 à 09:20

Auteur:

HOLUIGUE

Sujet:

local ocean le portel

Message:

Je suis très favorable à ce projet.

Boulogne premier centre européen de transformation du poisson doit sécuriser ses approvisionnements s'il veut perdurer. Aujourd'hui les besoins des usines de transformation de Boulogne sont couverts par des approvisionnements par camion en provenance de Norvège ou d'Ecosse générant une pollution importante. Il faut développer les circuits courts.

En outre ces pays peuvent décider de transformer eux même leur production et Boulogne ne survivra pas.

D'autre part nous ne maîtrisons pas les conditions de leur production là bas. Une production locale se fera aux normes françaises.

Enfin on a vu sur un projet précédent que si Boulogne n'accepte pas ce genre de projet générateur d'emplois, il est accueilli ailleurs en France ou pourquoi pas à quelques kilomètres de chez nous en Belgique ou ailleurs en Europe par exemple en Espagne.

envoyé : 20 juin 2023 à 09:54

Auteur:

CHOCHOY Guy

Sujet:

Rejet des boues

Message:

J'ai visité, il y a une trentaine d'années une usine pilote en Belgique Le cahier des charges demandait la pose d'une bâche étanche sous les fondations avec interdiction de percer la bâche. En sera t il de meme?

envoyé : 20 juin 2023 à 12:16

Auteur:

Myriam et Philippe Calcoen

Sujet:

Local Océan

Message:

Comment imaginer qu'il soit encore possible de proposer des centres d'élevage intensifs et massifs de poissons, ou de tous autres animaux d'ailleurs.

La totalité des expériences précédentes similaires (ferme des 1000 vaches, porcs en Bretagne, poulets de batteries, etc...) ont montré leur influence néfaste sur l'environnement et sur la santé des consommateurs.

Au moment où le réchauffement climatique s'accroît, où la biodiversité s'effondre, où les mers et océans souffrent d'une pollution grandissante, où de plus en plus d'habitants souffrent de malbouffe, il est urgent de consacrer énergies, projets, actions, initiatives diverses à préserver ce qui reste de la vie marine, à lutter contre la surpêche, à travailler à la restauration des milieux marins, à la préservation des zones côtières riches en frayères, et au maintien d'une pêche artisanale durable et locale.

Le projet Local Océan s'engage dans une démarche qui va à l'encontre de tous les défis qui s'imposent à une société qui doit affronter une catastrophe écologique certaine et prochaine... Cette entreprise coche toutes les cases qui contribuent à renforcer les causes d'un dérèglement climatique accéléré et d'un effondrement de la biodiversité marine :

**Enorme consommation d'énergie*

**Utilisation de quantités très importantes d'eau et rejet d'une eau réchauffée*

**Rejets d'effluents nocifs dans les eaux côtières et portuaires*

**Souffrance animale*

**Production de protéines de mauvaise qualité*

**Contribution à la disparition des ressources halieutiques côtières, et donc de la pêche artisanale*

**Flux important des moyens de transports induit par l'activité*

**Mesures compensatoires dérisoires au regard des conséquences environnementales*

Nous sommes totalement opposés à ce projet!

Les générations futures, et donc nos enfants et petits-enfants, ne comprendront pas notre acharnement à produire, consommer et vivre contre les lois de la nature...

Nous considérons que notre refus de ce projet constitue un devoir à leur égard.

envoyé : 20 juin 2023 à 13:39

Auteur:

auteur

Adresse de messagerie:

auteur@

Sujet:

remarque

Message:

bonjour,

je pense qu'il faut que les saumons ne puissent sortir dans l'océan (bacs sans communication avec la mer, lacs, bacs,) d'ailleurs qu'ils soient stériles pour ne pas envahir les espèces naturelles,

il faut que les saumons ne soient pas modifiés génétiquement pour tripler leur dimension

il ne faut pas d'espèces mélangées hybrides

il faut que l'alimentation soit locale en circuit court, les déchets doivent servir d'engrais à des cultures locales

envoyé : 20 juin 2023 à 13:40

Auteur:

auteur

Adresse de messagerie:

philippejamel

Sujet:

remarque

Message:

bonjour,

je pense qu'il faut que les saumons ne puissent sortir dans l'océan (bacs sans communication avec la mer, lacs, bacs,) d'ailleurs qu'ils soient stériles pour ne pas envahir les espèces naturelles,

il faut que les saumons ne soient pas modifiés génétiquement pour tripler leur dimension

il ne faut pas d'espèces mélangées hybrides

il faut que l'alimentation soit locale en circuit court, les déchets doivent servir d'engrais à des cultures locales

envoyé : 20 juin 2023 à 19:56

Auteur:

LEFEBVRE Dominique

Sujet:

Projet d'implantation LOCAL OCEAN

Message:

Bonjour , ce projet sera un axe fort pour le développement de Boulogne et de sa population voire au delà!!! les emplois industriels sont créateurs de richesse , les emplois créés seront un atout supplémentaire afin d'endiguer la souffrance pour ceux qui en sont privés !!! à quel moment vat-on remettre l'humain au coeur de nos préoccupations ??? En déplaise aux marchands de vertus!! l'implantation de cette usine sera un atout voire un espoir pour nos concitoyens privés de l'essentiel : leur dignité .

Mangez du saumon c'est excellent pour la santé.

Très cordialement

envoyé : 21 juin 2023 à 14:18

Auteur:

Une simple citoyenne

Sujet:

suite à la réunion publique

Message:

Bonjour,

en tant que simple citoyenne ce projet soulevait quelques interrogations. Je me suis donc rendu à cette réunion dans l'espoir d'être rassurer. J'avoue être sortie de là avec encore plus d'inquiétudes. En effet j'entends les multiples arguments d'un commercial qui vend son projet. Je veux bien être crédule et croire que tout est penser vu le nombre d'"expert" interroger. Dire qu'il n'y aura aucun incident de rejet grâce aux nouvelles technologies ... on a le droit de douter. (l'erreur est humaine et les machines ont toutes à un moment donner des pannes!) Bon on y crois quand même. On nous explique que ça va créer 70 emplois! Ok, on nous dit pas combien d'emploi les entreprises local vont perdre... je pense que par exemple un concurrent direct comme MOWI va prendre cher, et je ne parle pas de pollution ni de destruction des espèces locales et donc de petits pêcheurs locaux professionnels qui vont perdre leur gagne pain.

Parce que augmenter "quelques" jours par an la température de 8°C je ne suis pas scientifiques mais les espèces locales risquent de ne pas trop aimer. Mais bon les experts ont dit que non apparemment donc je ne m'inquiète pas.

On nous dit à la réunion aucun risque pour la montée des eaux car les experts si il se passe quelque choses seront responsables.

J'avoue que il faut pas avoir fait beaucoup d'étude, c'est du niveau 4ème les enfants vont sur le site du ministère ou l'on a les cartes de prévision de la montée des eaux!!! Donc leur réponse de: "on sait pas on nous a dit que" "on n'est pas responsable ... c'est un peu gros. Mais bon on essaie d'y croire.

Sur l'argument du bien être animal: alors on nous explique si j'ai bien écouter que les poissons vont être au mieux de leur forme avec les courants qu'il faut parfait dans un bac de 19m de diamètre . ok bon pourquoi pas si les experts le disent.

On va donner à manger à ces saumons "grâce à la technologie jusqu'à 60 % de protéine végétale". Encore une fois je suis simple citoyenne ni expert, ni scientifique. Mais un saumon c'est bien un carnassier ... donc on va en faire des saumons végétariens? je plaisante mais des études montrent par exemple sur les chats (qui est également un animale carnivore) que le fait de donner des croquettes avec des farines végétales provoquer un nombre incalculable de maladies (exemple problème de reins) Mais bizarrement là pour les saumons aucun problème ??? (C'est de l'humour mais essayer de donner à manger de la salade à un loup et on en reparle !)

Voilà beaucoup d'interrogation sur cette entreprise et je ne suis pas sortie rassuré. Je serais donc contre ce projet. Bien trop de risques que ce soit humains, écologique et financier car n'oublions pas que des fonds publics sont mis en jeu. Bref l'argent que va récupérer Le Portel ne peut pas être le motif de cette construction.

envoyé : 21 juin 2023 à 16:59

Auteur:

TALLEUX ISABELLE

Sujet:

Local Ocean avis enquête du public

Message:

j'habite au Portel , je suis pour l'implantation de cette usine pour l'économie, l'avenir c'est la ferme aquacole , moins de transports, le saumon est travaillé sur place, au vue de la présentation du projet, les rejets sont minimales en mer , c'est une priorité, car notre côte est touristique, pas d'eau douce pour ce type de projet , important aussi .

envoyé : 22 juin 2023 à 10:36

Auteur:

Adresse de messagerie:

edouardmailly

Sujet:

Projet dangereux - Avis défavorable

Message:

Je souhaite exprimer mon opposition au projet de création d'un élevage industriel de saumons de manière générale et dans notre région en particulier.

LOF prétend que le projet utilise des méthodes durables et renouvelables. Cependant, la dépendance du projet à des matières premières non produites localement remet en question sa durabilité, tout comme l'utilisation du fret aérien, qui repose sur des énergies fossiles sans alternative crédible à ce jour, pour le transport des œufs.

Dans la description du projet, LOF mentionne que la pisciculture traditionnelle nécessite des expéditions de fret aérien pour fournir des produits de la mer frais à la région de Boulogne. Il est important de souligner que son projet nécessite également du fret aérien.

Les volumes de production projetés (9000 tonnes/an) semblent dépasser la demande locale (le terme « local » n'ayant pas de cadre juridique précis, entendons ici la région des Hauts de France), ce qui soulève des questions sur l'impact du transport des produits finis. Vers quelles destinations seront acheminés les saumons non consommés sur place ?

LOF indique une fréquence des transports par route du produit fini dans la description du projet (page 24). Cependant, il serait également pertinent d'indiquer la destination de ces transports ou au moins la distance parcourue par le produit fini afin d'évaluer leurs impacts.

Les fournisseurs de matière première présentés dans le projet sont tous situés à des distances significatives (Norvège, Danemark, Portugal) à l'exception de BioMar, qui posséderait des usines en France. LOF ne précise pas s'il compte utiliser la production de ce site français.

Le caractère local de la production paraît fallacieux si on tient compte de l'ensemble de la supply chain, et sans ces fournisseurs et clients lointains le modèle de production n'est en aucun cas souverain.

La consommation d'aliments envisagée dans le projet s'élève à 10 950 tonnes (page 30 de la description du projet). Les émissions de gaz à effet de serre associées à ces achats doivent être indiquées pour permettre une évaluation éclairée du projet, car elles peuvent être particulièrement élevées en raison du transport, de la production et du mix électrique du pays d'origine, entre autres facteurs.

Le projet prévoit une consommation quotidienne de 200 m³ d'eau issue du réseau public (page 53 de la description du projet). Le président de LOF indiquait en réunion publique que cette eau douce serait issue de désalinisation d'eau de mer, en contradiction avec son propre dossier qui stipule bien l'origine de ces 200m³ quotidiens « adduction publique ». Cela ferait de cette usine l'un des plus gros consommateurs d'eau potable de l'agglomération. Étant donné que le bassin versant est de plus en plus soumis à des arrêtés de vigilance et de restrictions en raison du risque de sécheresse, le projet ne semble pas présenter de mesures compensatoires pour réduire sa consommation en cas de besoin. Il serait profondément injuste pour la population locale qui utilise l'eau du réseau pour les nécessités essentielles de la vie courante, d'allouer un tel volume à un élevage industriel.

Dans l'étude d'impact (page 27), le trafic aérien nécessaire à la livraison des œufs depuis l'Islande n'est pas pris en compte dans l'évaluation du trafic engendré par le projet.

LOF indique que le trafic engendré par les employés et les visiteurs sera de 80 véhicules par jour (page 28 de l'étude d'impact), ce qui laisse entendre que tous les déplacements se feront en voiture individuelle. Il serait judicieux d'intégrer dès la conception du projet un objectif de report modal vers des moyens de transport plus durables.

LOF demande une dérogation vis-à-vis de l'impact sur les espèces et habitats protégés dès la conception du projet (page 34 de l'étude d'impact). Bien que des aménagements puissent être envisagés compte tenu de l'antériorité d'une activité, cela paraît très cavalier de compter sur des dérogations dès la conception du projet. La biodiversité est l'un des enjeux majeurs de notre temps, l'entreprise la considère manifestement comme un caillou dans la chaussure et demande à s'affranchir des prescriptions réglementaires par voie de dérogation.

Dans le paragraphe relatif à la nature des rejets (page 49 de l'étude d'impact), LOF n'inclut pas les émissions dues au trafic aérien nécessaire à l'acheminement des œufs depuis l'Islande.

LOF ne prévoit pas de recours aux alternatives de mobilité (comme le covoiturage et le fret camion) dans le projet (page 50 de l'étude d'impact).

LOF estime que le projet n'est pas concerné par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) car il ne fait pas partie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cependant, les enjeux liés au changement climatique sont globaux et doivent être pris en compte par tous les acteurs socio-économiques implantés sur le territoire, y compris les industriels (page 368 de l'étude d'impact).

De manière générale, de nombreuses mesures de prévention et de protection mentionnées dans le dossier semblent très hypothétiques, comme l'utilisation « potentielle » d'eau de pluie dans les sanitaires ou l'utilisation de matériaux biosourcés « si possible ».

Dans sa réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), LOF quantifie les émissions associées au transport aérien en utilisant un calculateur qui ne prend pas en compte les traînées de condensation et autres effets hors CO2. Or la littérature scientifique montre que ces impacts hors CO2 doublent le forçage radiatif de l'aviation. Par conséquent, il convient de multiplier par 2 les émissions indiquées dans la réponse à la MRAE (estimation conservatrice) voire par 3 (estimation la plus récente).

LOF souligne également que le transport actuel des saumons dans la région se fait par avion et argumente que sa production serait moins polluante (seuls les œufs sont transportés en avion, 4 transports par an). Cependant, rien n'indique que la production du pétitionnaire se substituerait à une production existante plus émissive, et il est probable que ces émissions s'ajoutent à celles déjà existantes.

Le dossier déposé sur le site de la Préfecture est incomplet, l'étude de dangers n'y figure pas (uniquement son résumé non technique).

Le caractère intensif d'un tel élevage soulève par ailleurs des questions éthiques, tant pour les saumons que pour les consommateurs. Rappelons au passage que la zone dans laquelle seraient élevés les poissons a un lourd passé industriel (métallurgie). Feriez-vous manger à vos enfants du poisson élevé sur les reliquats d'une industrie lourde ?

En conclusion, mes observations dans le cadre de l'enquête publique soulèvent des préoccupations importantes quant à la durabilité, l'impact environnemental et la cohérence d'un projet d'élevage industriel de saumons sur notre territoire. Les dépendances aux matières premières non locales, au fret aérien et aux fournisseurs éloignés remettent en question les prétentions de durabilité du projet. Les mesures de prévention et de protection proposées apparaissent souvent hypothétiques et insuffisantes pour atténuer les impacts potentiels du projet.

Il est crucial de prendre en compte ces questions et d'encourager un débat éclairé et inclusif sur les alternatives possibles pour construire un système alimentaire plus responsable, respectueux de l'environnement et en accord avec les enjeux climatiques et écologiques, et dans lequel un tel projet n'a pas sa place, eu égard aux éléments présentés dans le dossier.

envoyé : 23 juin 2023 à 10:09

Auteur:

Franck Delattre

Sujet:

Local Océan

Message:

Boulogne Emballage

A la demande du préfet, une enquête publique est ouverte jusqu'au 12 juillet 2023 portant sur les demandes d'autorisation environnementale, d'autorisation d'exploitation de cultures marines et de permis de construire, parallèlement formées par la Local Océan France, société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Tribunal de commerce de Boulogne-Sur-Mer, en vue d'exploiter une ferme aquacole dévolue à la production de saumons et dont les installations sont à bâtir, « à terre », sur le territoire de la commune du Portel.

Cette enquête publique vise à l'information de la population et au recueil des observations, proposition et avis des parties prenantes ; c'est à ce titre que la société Boulogne Emballage, s'exprime dans cette contribution écrite.

L'avis Boulogne Emballage est fondé sur une analyse profonde du dossier déposé aux fins de l'enquête publique et l'audition devant la commission territoriale de Boulogne-sur-Mer de M. Alain Treuer, porteur du projet.

Le projet de Local Ocean France (LOF)

Le projet présenté par LOF consiste en l'implantation d'une ferme aquacole dévolue à l'élevage de saumons, en recourant aux processus propres à la technique RAS (Recirculating Aquaculture System). Les activités développées seront les suivantes :

- Ecloserie*
- Elevage des saumons en bassin*
- Ateliers de transformation*

Au-delà des activités de production, le projet comprend :

- Des espaces et zones techniques, notamment pour le pompage, le traitement, et les rejets d'eau de mer (dont 2 installations offshore)*
- Des zones de stationnement et de circulation*
- Deux hangars existants*
- Des bureaux et espaces dédiés au personnel*
- Un showroom, à usage professionnel et pédagogique, destiné à exposer les processus de l'entreprise.*

Le projet est localisé sur le territoire de la commune du Portel, à l'extrémité Ouest de la zone industrialo-portuaire de Boulogne-sur-Mer, gérée par la Société d'exploitation des ports du Détroit (SEPD), filiale de la CCI Hauts-de-France. L'emprise totale du projet est d'environ 14,7 ha, dont 30 % seront construits.

Analyse du projet

Site d'implantation

Local Ocean a choisi le site du Portel essentiellement en raison de l'excellence de la zone industrialo-portuaire de Boulogne-sur-Mer, premier centre européen d'activité et de compétences dédiées à la filière de transformation des produits de la mer. Boulogne est le premier port de pêche et la première place du marché du poisson en France. C'est aussi l'unique place européenne qui réunit sur un même site toutes les activités liées à la filière : mareyage, salaison, produits transformés frais et congelés, conserverie... Au total 300 000 tonnes sont traitées chaque année à Boulogne. L'écosystème local intègre aussi l'ensemble des activités qui y sont associées : réparation navale, logistique ultra-performante pour l'approvisionnement et la distribution, négoce international, prestations techniques (dont production de glace), recherche et formation, etc. Le choix d'implantation de Local Océan France, qui a considéré plusieurs autres sites en Europe, confirme l'attractivité et la performance du port de Boulogne pour des projets d'envergure, liés à la filière des produits de la mer.

Sur le site portuaire, les parcelles cadastrales concernées par le projet sont actuellement peu valorisées, tant du point de vue paysager que du point de vue économique.

Le marché, l'activité de ferme aquacole et la viabilité du projet

Le saumon est la première espèce de poisson consommée par les Français. Le marché national importe 180 000 tonnes par an. La demande mondiale est en hausse constante et la production stagne. Toute nouvelle offre trouve un débouché.

Pour le saumon, les entreprises de la place boulonnaise sont actuellement entièrement dépendantes d'approvisionnements extérieurs au territoire national. Une production locale de saumon présente plusieurs avantages :

- Sécurisation des approvisionnements, même si les approvisionnements importés (qui représentent aujourd'hui plus de 98% du tonnage traité à Boulogne-sur-Mer) demeureront encore nécessaires. Avec une capacité de production maximale de 9 000 tonnes/an, la ferme boulonnaise ne pourra pas couvrir l'intégralité des capacités des entreprises locales et des besoins de leurs clients (50 000 tonnes / an pour la transformation, et au total 80 000 à 100 000 tonnes qui transitent).*
- Réduction de l'empreinte carbone (aujourd'hui, l'approvisionnement se fait principalement par camions depuis la Norvège, l'Ecosse et l'Irlande)*
- Promotion des circuits courts, émergence d'une marque qualitative locale*

Par ailleurs, il n'y a actuellement aucune activité d'élevage de poissons à Boulogne-sur-Mer. Cette diversification des activités confortera la position de leader de la place boulonnaise sur la filière des produits de la mer. Local Océan affirme sa volonté de travailler avec l'écosystème local et veut contribuer à valoriser un pôle d'excellence aquacole.

Auditionné par la Commission territoriale de Boulogne-sur-Mer, M. Alain Treuer, dirigeant de la SAS local Océan, est apparu comme un entrepreneur jouissant d'une expérience solide en matière de création d'activités innovantes (par exemple dans le domaine des bio-carburants), ayant réuni autour de lui les investisseurs, les soutiens bancaires et l'appui des collectivités locales et territoriales nécessaire à la conduite à son terme du projet.

Impact paysager

Local Océan France s'est associé les services d'un architecte de renom, Rudy Ricciotti, qui a notamment réalisé le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) à Marseille. Le bâtiment proposé changerait avantageusement les codes du bâti industriel, en permettant une transition paysagère entre la zone d'activité et les espaces naturels situés à l'Ouest.

Enjeux environnementaux

Le projet de Local Océan France, implanté hors de l'emprise stricte du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, est vertueux à plusieurs titres :

- Il permet de réduire le recours au transport routier pour l'approvisionnement en saumon des entreprises boulonnaises (le marché est sur le lieu de production). 8 000 tonnes de produits équivalent à 400 camions, soit 2 400 tonnes de Co2 en moins par rapport des importations de Norvège.*
- Un impact environnemental maîtrisé du fait de la technique d'élevage « onshore » : traitement de l'eau de mer à l'entrée et à la sortie des bassins, filtration performante des rejets, optimisation des pompages (la thalassothermie réduit les consommations d'énergie car elle permet à la fois de refroidir les installations et de récupérer et restituer de la chaleur), contrôle strict des volumes d'eau consommés.*
- Un processus qui limite le recours aux antibiotiques (massivement utilisés dans les élevages offshore en raison de la pullulation de parasites), et qui garantit une qualité sanitaire et un bien-être animal significativement supérieur aux élevages off-shore (dans les lesquels les saumons ne sont pas à l'abri des attaques de prédateurs).*

Impact socio-économique

Le projet de Local Océan France représente un investissement de plus de 200 millions d'Euros, pour le développement d'une activité nouvelle, qui sera en lien étroit avec l'écosystème de la zone industrialo-portuaire de Boulogne.

La phase de construction de la ferme aquacole aura des retombées positives sur les entreprises et sur le territoire.

Local Océan annonce la création de 70 emplois dès la mise en service de la ferme aquacole, et une prévision de plus de 200 emplois à l'horizon 2030.

Au-delà de la création d'emplois, nécessaire sur un territoire où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale, l'entreprise est attachée à présenter ses activités au public, en développant une activité de tourisme de découverte économique, notamment auprès des plus jeunes en accueillant des classes et des groupes. En complément de l'intérêt pédagogique de cette démarche, Local Océan contribuera à valoriser les métiers de la filière aquacole.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, la Société Boulogne Emballage se déclare très favorable au projet de ferme aquacole porté par Local Océan France.

envoyé : 24 juin 2023 à 19:56

Auteur:

Morgane

Sujet:

Avis défavorable

Message:

Je dépose un avis DÉFAVORABLE à ce projet et cela pour plusieurs points :

- L'argument de la création d'emplois n'est pas recevable et ça ne doit certainement pas être une carotte pour accepter n'importe quel projet sur le territoire. Il est nécessaire d'imaginer d'autres projets, d'autres récits pour un avenir plus durable, des alternatives qui offrent de véritables opportunités d'emplois locaux, durables, et qui respectent la qualité de vie des travailleurs. A plus d'un titre, l'investissement dans des pratiques agricoles et piscicoles traditionnelles, la promotion de l'aquaculture artisanale et l'encouragement de la pêche durable peuvent être des solutions plus appropriées pour créer des emplois de qualité, préserver les moyens de subsistance locaux et maintenir un équilibre écologique. L'alimentation est un secteur très important mais pourquoi ne pas créer de l'emploi dans le maraichage en agriculture biologique afin d'alimenter la restauration collective ? Il y a énormément de choses novatrices qui peuvent être mises en place qui répondront aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. A chacun.e de faire les bons choix !

Plutôt que de nous laisser séduire par les promesses éphémères de cette industrie, investissons dans des alternatives plus respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois durables.

A propos des emplois, je suis fermement convaincu que cet avantage est exagéré et trompeur : Analysons la qualité et la durabilité de ces emplois : dans de nombreux cas, les emplois offerts dans les piscicultures industrielles sont précaires, avec des salaires bas, des conditions de travail difficiles et peu de perspectives d'évolution professionnelle, ce qui rend difficile pour les travailleurs de subvenir à leurs besoins de manière stable et durable.

Il faut prendre en compte le fait que la pisciculture industrielle favorise une concentration importante de l'activité économique entre les mains de quelques grandes entreprises. Cela peut entraîner la suppression d'emplois dans d'autres secteurs, tels que la pêche artisanale ou l'aquaculture traditionnelle, qui peuvent offrir des emplois plus durables et mieux intégrés dans les communautés locales. Sachant que l'intégrité du site est potentiellement compromise d'ici 10-20 ans, comment considérer que ces emplois seront pérennes.

- L'analyse dans le contexte hydrologique et hydrodynamique (2.2 dans l'étude d'impact du compartiment marin) ne considère à aucun moment les conséquences du réchauffement climatique dont une des conséquences bien connue est la montée des eaux. A partir des études du GIEC et de ces prédictions, l'Institut de recherche américain Climate Central a élaboré une carte simulant la montée des eaux à 1 mètre prévue pour 2100. Selon cette carte, toute la zone investie par le projet de Local Ocean France sera largement impactée par la montée des eaux, bien avant la montée des eaux à 1 mètre. Malgré l'élévation des structures à +10,9 m CM de la base et +11,3 m CM du dessus de la dalle, les hautes marées (+9,67m CM) et les tempêtes de période de retour 10 ans peuvent avoir un impact sur les structures, l'accès au site et la pérennité du projet malgré les murets (paquets d'eau). Information confirmée dans le propre dossier du porteur de projet ! Il est indiqué que d'ici 10-20 ans, le site sera vulnérable à la montée des eaux. Sur ce point, le président de l'entreprise a indiqué en réunion publique qu'il était bien assuré contre ce risque.

L'assurance n'empêchera pas l'eau de monter, et le site reste vulnérable. Donc toutes ces constructions, ces matériels et ces emplois ont avant même le lancement du projet une « date de péremption » très proche.

- Concernant le milieu naturel (2.3 dans l'étude d'impact du compartiment marin), il est jugé que l'état écologique de la zone est pauvre. Néanmoins, il serait pertinent d'effectuer une corrélation entre la présence des actuelles industries et l'état écologique des eaux de la rade. Il est très fortement probable que le rejet des eaux de l'usine chargées en nutriments et à une température plus élevée que les eaux de mer (moyenne annuelle de 12,8°C, avec en hiver : 9,3°C et en été : 16,4°C) impactent l'écologie marine du secteur. Aussi, le niveau d'exigence de la température d'eau de rejets est beaucoup trop faible (25°C étant la limite haute) et peut impacter et aggraver l'écologie des milieux marins de la rade avec une réduction du taux d'oxygène dans l'eau et l'augmentation d'espèces pathogènes (pollution thermique) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pollution_thermique.

Comme indiqué dans l'étude d'impact, plusieurs espèces d'oiseaux à fortes valeurs patrimoniales sont présentes en période de nidification sur la zone de construction. En vue de leur niveau de classement sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord-Pas-de-Calais, le projet va prendre part à la disparition d'espèces protégées en danger critique d'extinction.

- Les installations RAS contrôlées informatiquement font douter de leur résilience en cas de dysfonctionnement du système informatique. Si toutes les conditions de vie des poissons (oxygène, filtration de l'eau, ...) doivent être constamment contrôlées par ce système, qu'arrive-t-il lorsqu'il y a un dysfonctionnement ? Il ne serait pas acceptable qu'une situation comme celle vécue dans la société Atlantic Sapphire se reproduise : 227.000 saumons sont morts dans ce type d'élevage en février dernier. De plus, ces poissons présentent des nocicepteurs qui détectent les stimuli liés à la douleur (étude de Lynne Sneddon de l'université de Gothenburg, Suède). Aussi, ils peuvent ressentir la douleur au même titre que les mammifères, les oiseaux. Pouvons-nous être assurés que les conditions d'élevage ne vont pas provoquer de la souffrance animale ?

- De plus, en considérant toujours les enjeux climatiques actuels, n'est-il pas aberrant de faire venir des œufs quatre fois par an d'Islande par avion et des aliments de Norvège ? La première moitié de la première phrase du dossier de demande d'autorisation environnementale est juste, « la surexploitation, le réchauffement des eaux et la pêche non réglementée menacent la durabilité des océans ». Or, le réchauffement des eaux est notamment causé par les émissions de gaz à effets de serre produits par le fret aérien. Par son activité, LOF concourt à l'aggravation de la situation. En outre, il n'y a aucune information sur l'origine des différents ingrédients qui composent les aliments. Aussi, il est à supposer que les ingrédients végétaux (dérivés de soja, colza et maïs) proviennent de cultures intensives ayant subi de lourds traitements chimiques puis des transformations très énergivores. Il n'y a rien de très durable dans ces pratiques ! Et il ne faut pas considérer que ce soit la pêche qui garantira la sécurité alimentaire mondiale ! Il serait de bon ton de tout d'abord, limiter le gaspillage alimentaire, reconsidérer notre rapport à la viande et poisson dans notre alimentation avant de proposer toujours plus de marchandises produites à des échelles industrielles et complètement déconnectées du vivant !

- En vue de la consommation d'énergie de l'usine (12.9 MEGA Watts), ne serait-il pas pertinent de considérer l'installation de sources d'énergies renouvelables comme des panneaux thermiques pour chauffer l'eau des bassins ? Si la volonté de LOF souhaite réduire l'impact environnemental de l'exploitation de saumons par son activité, cela passe aussi par la réduction et le choix des énergies utilisées.

- Le rapport du GIEC est très clair : si nous continuons à produire toujours plus sans considérer les émissions de gaz à effets de serre à l'échelle individuelle mais aussi générées par les industries, une augmentation de 1,5°C est à prévoir dès le début des années 2030. Ce type de projet complètement déconnecté de cette réalité est totalement aberrant et inconcevable. Il est primordial, dans les années à venir, de reconsidérer notre mode de vie si nous voulons limiter la casse.

envoyé : 25 juin 2023 à 13:18

Auteur:

LOUIS FREMONT

Sujet:

Refus de "Local Ocean" à Boulogne sur mer 62 !...

Message:

REFUS populaire catégorique unanime définitif de l'éventuel projet d'implantation très malvenu de "Local Ocean" (élevages intensifs totalement déraisonnés de base de saumons alors même que l'océan est juste à quelques mètres de l'endroit injustement convoité : comble du paradoxe !!) sur Boulogne sur mer !.....

envoyé : 25 juin 2023 à 16:30

Auteur:

Marcel BLANPAIN

Sujet:

projet Local Océan

Message:

Je trouve ces projets de ferme démesurées. Heureusement que les élus d'opposition à Monsieur CUVILLIER ont permis qu'un débat contradictoire ait eu lieu au Portel sans cela ce projet serait passé comme une lettre "à la poste" dans l'indifférence générale. Je ne suis pas dupe du résultat de cette enquête "d'utilité publique" organisée en cette période de vacances. Je me demande également qui vérifiera bien que cette entreprise assume ses devoirs concernant la préservation de la qualité des rejets.

envoyé : 25 juin 2023 à 17:07

Auteur:

Adresse de messagerie:

edouardmailly

Sujet:

Risque montée des eaux

Message:

Le projet est implanté dans une zone concernée par la montée des eaux de la mer, dès 2030. A partir de là il n'y a pas à tortiller, le projet est obsolète par nature et il serait inconcevable d'y dépenser du temps, de l'énergie, et de l'argent (public !!).

Le délai est court d'ici à ce que cet aléas se manifeste, comparable à la durée d'une mandature. Mesdames et Messieurs qui proposez, encouragez, et autorisez ce type de projet, de grâce agissez en responsabilité, manifestement vous serez encore en fonction pour en assumer les conséquences.

Tout cela pour élever du saumon, espèce tout sauf locale dans le boulonnais (tant qu'on y est, pourquoi ne pas faire pousser de la vanille, des mangues et des bananes sur la zone) et qui ne répond à aucun besoin de subsistance (quand on a faim, je ne pense pas que le réflexe soit d'aller acheter du saumon).

Soyons sérieux 2 minutes, il y a d'autres manières de créer des emplois qui ont du sens et de produire de la nourriture de qualité et accessible.

Pour appuyer le propos, ci-après la cartographie des risques de montée des eaux, du très sérieux climate central :

<https://coastal.climatecentral.org/map/14/1.594/50.7214/?>

theme=sea_level_rise&map_type=year&basemap=roadmap&contiguous=true&elevation_model=best_available&forecast_year=2030&pathway=ssp3rcp70&percentile=p50&refresh=true&return_level=return_level_1&rl_model=gtsr&slr_model=ipcc_2021_med

envoyé : 26 juin 2023 à 23:08

Auteur:

LAPLATINE GUY

Sujet:

désinfection et volume global

Message:

Bonjour Page 46 et 35 du document Descriptif il est fait référence à une solution d'hypochlorite de sodium pour 78Tonnes

Extrait p 46 :

"Une solution d'hypochlorite de sodium sera injectée dans l'eau de mer afin d'assurer son traitement en amont de l'alimentation des bassins. La quantité stockée s'élèvera à 78 tonnes maximum"

Cette information est absente de l'étude d impacte. Pourquoi ?

L'étude d impacte fait référence à un volume globale de

Extrait : P 139 EI "La consommation future moyenne annuelle en eau de mer est estimée à 40 300 000 m³" mais 7,5M³/H font réellement par an 66 146 700 M³, chiffre repris par Mr Treuer lors de la reunion publique pour justifier la dissolution et donc rassurer le public . Ceci change sensiblement les résultats des cumuls globaux annuels à la hausse (+25%)

Merci de tenir compte de ces remarques

envoyé : 27 juin 2023 à 18:29

Auteur:

Michel Guiot directeur Général Adjoint United Petfood

Sujet:

soutien au projet local Ocean France

Message:

Ce projet me parait pleinement justifié à l'heure ou on veut relocaliser des productions industrielles et éviter des importations de zones éloignées. De plus la région de Boulogne Sur Mer bénéficie d'un savoir-faire et une expertise dans la transformation du poisson. Les compétences locales et la disponibilités des emplois sont des atouts considérables. Voici les principales raisons qui me poussent à soutenir ce projet

envoyé : 3 juillet 2023 à 15:21

Auteur:

Pierre COPPIN LE PORTEL

Sujet:

Local Ocean

Message:

Les tonnes de rejets d'azote phosphore , (azote = caca des saumons) représentent une bombe environnementale, (= équivalent de 4 à 8 poids lourds d'azote et de phosphore rejetés chaque année à proximité de la plage de Boulogne), de fait, Local Océan anéantie tous les efforts faits depuis plus de 20 ans de reconquête de la qualité des eaux de baignade à Boulogne, Le Portel, Wimereux etc . Aussi,nos plages risques une pollution d'algues vertes comme aujourd'hui en Bretagne avec comme conséquence la perte de milliers d'emplois liés au tourisme. De ce fait je suis totalement opposé à cette ferme aquacole..

envoyé : 3 juillet 2023 à 15:30

Auteur :

Micheline COPPIN LE PORTEL

Sujet:

LOCAL OCEAN

Message:

Pourquoi ces rejets seront faits dans la rade et non au large alors que vous notez dans votre étude d'impact que le rejet au large serait dangereux pour l'environnement. Ce qui est dangereux au large ne l'est plus à proximité de la plage ? Contestez-vous que l'option que vous prenez des rejets dans la rade vous permet d'éviter un avis négatif du parc naturel marin ? Votre étude est trop ambigu pour être reconnu fiable. Je m'oppose à ce projet d'un autre temps.

envoyé : 3 juillet 2023 à 19:46

Auteur:

Véronique ROBERT

Adresse de messagerie:

mymyvr2@wanadoo.fr

Sujet:

Cause de l'arrivée en masse des multinationales d'élevage industriel de saumons

Message:

Voici enfin l'explication du raz de marée des multinationales vers la France, terre sans impôts sur l'exploitation de la Nature (seulement pour les multinationales !), un impôt rétroactif sur l'exploitation de la nature, 20 ans après, la Norvège se réveille et mieux vaut tard que jamais : <https://www.pdm-seafoodmag.com/lactualite/la-taxe-saumon-officiellement-adoptee-par-le-parlement-norvegien/> C'est pourquoi, en plus des rejets polluants impactant pour les pêcheurs et tous les usagers du littoral, je demande que vous rendiez un Avis Négatif pour cette enquête publique.

envoyé : 4 juillet 2023 à 09:24

Auteur: *Buhagiar Denis*

Sujet: *Défaut de réponse de LOF à la MRAE*

Message:

Dans sa réponse à l'autorité environnementale (MRAE), Local Océan France (LOF) écrit en page 4 "l'ensemble des pièces du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale transmises à la MRAE ne sera pas modifié" ce qui ne manque pas d'étonner quand on connaît les dommages possibles causés à l'environnement évoqués par la MRAE dans son avis du 14 juin 2022.

L'ensemble des réponses de LOF consiste donc à reformuler ses propres arguments avancés lors de son étude d'impact initiale. En résumé, LOF considère que la MRAE a mal lu son étude d'impact. Sauf à considérer la MRAE comme incompétente (!), ce comportement dilettante de LOF pourra à lui seul - parmi de nombreux autres - alimenter un recours juridique si l'on s'en réfère à l'article L122-1 du code de l'environnement qui dispose que le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage doit prendre en considération l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente.

envoyé : 4 juillet 2023 à 09:30

Auteur: *Denis Buhagiar*

Sujet: *Impact azote/phosphore*

Message:

Notant que LOF n'apporte pas de nouveaux éléments en réponse à l'avis de la MRAE en particulier sur les rejets polluants, il convient de se référer à un article de la revue "Nature" publié par une équipe de plus de 40 scientifiques internationaux alertant sur le franchissement de "lignes rouges planétaires" L'une de ces lignes rouges concerne les rejets d'azote et de phosphore au niveau mondial : un surplus de 119 millions de tonnes d'azote par an rejoint les milieux aquatiques (alors qu'il faudrait être à moins de 57 millions par an, selon le groupe de chercheurs), et 10 millions de tonnes de phosphore sont entraînées dans les eaux chaque année (cela ne devrait pas dépasser 4,5 millions). LOF participera donc au dépassement de ces limites planétaires dès le début de son exploitation, notant qu'il est projeté une augmentation de la production au fil des ans, entraînant un surplus de rejets azote/phosphore alors même que l'objectif de réduction se posera avec de plus en plus d'acuité pour préserver la biodiversité nécessaire à la survie de l'espèce humaine.

envoyé : 4 juillet 2023 à 10:19

Auteur: *Denis Buhagiar*

Sujet: *mensonges et approximations de M. Treuer*

Message:

Monsieur Treuer a menti lors de la réunion publique organisée à votre initiative en affirmant que la société MOWI utilisait le procédé dit "en recirculation" (RAS) à volume équivalent au projet LOF pour ses productions de saumons. La vérité est que MOWI n'utilise qu'en partie ce procédé pour l'élevage des "smolt" (saumoneau qui n'en est pas encore à l'âge adulte) Les affirmations de M. Treuer avançant que le procédé RAS a toute sa confiance sont en contradiction avec l'étude INtrafish - principale source mondiale d'actualités et d'analyses de la pêche commerciale et de l'aquaculture - qui recense l'ensemble des tentatives d'exploitations intensives d'élevage de saumons ayant échoué dans le monde entre 2008 et 2019 (consultable au lien suivant = <https://www.intrafish.com/finance/analysis-heres-a-list-of-high-profile-land-based-aquaculture-failures/2-1-712748>. Pour masquer sa non-connaissance du domaine aquacole ainsi que les risques inhérents à son entreprise, le promoteur avance l'appui obtenu auprès des sociétés Kaliès et Créocéan dans la réalisation de son étude d'impact. Ces sociétés, certainement compétentes dans

leur domaine, ne le sont cependant pas dans l'aquaculture. Kaliès cite l'agro-alimentaire dans ses domaines d'intervention...parmi 11 autres (automobile, métallurgie etc...), mais pas l'aquaculture. Quant à Créocéan, son expertise est centrée sur l'environnement marin et non sur les procédés industriels aquacoles. En résumé, un promoteur qui reconnaît n'être pas spécialiste de l'élevage en aquaculture va se lancer dans une entreprise à énorme impact environnemental en s'appuyant sur un procédé qui n'a subi jusqu'alors que des échecs en production à grande échelle en s'appuyant sur l'expertise de sociétés non spécialistes dans le procédé industriel RAS.

envoyé : 4 juillet 2023 à 11:19

Auteur: Denis Buhagiar

Sujet: Manquements de Local Océan dans sa réponse à l'autorité environnementale

Message:

Dans sa réponse à l'autorité environnementale (MRAE), Local Océan France (LOF) écrit en page 4 "l'ensemble des pièces du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale transmises à la MRAE ne sera pas modifié" ce qui ne manque pas d'étonner quand on connaît les dommages possibles causés à l'environnement évoqués par la MRAE dans son avis du 14 juin 2022.

L'ensemble des réponses de LOF consiste donc à reformuler ses propres arguments avancés lors de son étude d'impact initiale. En résumé, LOF considère que la MRAE a mal lu son étude d'impact. Sauf à considérer la MRAE comme incompétente (!), ce comportement dilettante de LOF pourra à lui seul - parmi de nombreux autres - alimenter un recours juridique si l'on s'en réfère à l'article L122-1 du code de l'environnement qui dispose que la décision de l'autorité compétente qui autorise le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage à réaliser le projet prend en considération l'avis de l'autorité administrative de l'Etat, en l'occurrence la MRAE pour le dossier LOF.

envoyé : 4 juillet 2023 à 15:59

Auteur: Jean-Luc Bourgain

Sujet: Plusieurs sujets relatifs aux impacts de la construction de la ferme aquacole Local Ocean

Message:

Suite à l'entrevue avec Monsieur Philippe Pic, Commissaire Enquêteur, le mardi 20 juin 2023 en Mairie de Le Portel de 13h30 à 15h00.

Jean-Luc Bourgain, Naturaliste, Biologiste marin de formation, spécialiste des mammifères marins et en particulier des phoques de la rade de Boulogne sur mer.

- Remise en main propre du document intitulé :

Les Mammifères marins de la rade de Boulogne sur mer. Etat des lieux et réflexions dans le cadre du projet de ferme aquacole Local Ocean. Jean-Luc Bourgain et Laurent Seuront.

Concernant les phoques, le risque principal réside dans la disparition possible, de par l'existence du rejet dans la rade, du reposoir, du départ des phoques au regard d'une probable pollution par des algues vertes, et d'ainsi considérer la disparition de la rade de Boulogne et de ses alentours de deux espèces emblématiques de la région, espèces patrimoniales, protégées. Les phoques doivent demeurer présents dans la rade et leur survie dépend de la persistance de leur reposoir le long de la digue Carnot.

Le document fait état de l'analyse réalisée par le bureau d'étude sur la base d'éléments très parcellaires, loin de la réalité de terrain telle que présentée dans notre analyse. La quasi absence de données de terrain, des observations réalisées à des périodes mal adaptées, ont conduit le bureau d'étude à considérer que l'impact était négligeable et que par conséquent aucune

compensation n'était nécessaire. Notre étude montre le contraire et souligne le fait que dans le cadre des mesures ERC, avec un reposoir de phoques, seule l'Évitement est à considérer. L'évitement n'est possible que si les études montrent qu'il n'y a pas d'impact. ET si l'impact est avéré, l'évitement n'est possible qu'en installant ailleurs que dans la rade le rejet de la ferme aquacole.

Rejets d'azote et de phosphore.

Dans le document réponse à la DDPP, il est annoncé page 59 :

210 kg d'azote rejeté par jour au minimum, 315 kg par jour en moyenne, 420 kg par jour maximum, soit sur un an 115 kg.

11 kg de phosphore par jour minimum, 16 kg en moyenne, 21 kg maximum, soit sur un an 5,7 tonnes.

A la page 2 de la convention établie avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, il est écrit que les objectifs de production suivront deux phases : production de 8500 tonnes par an dès 2025, puis 40 000 tonnes à l'horizon 2030.

Les valeurs de rejet définies dans l'étude d'impact correspondent de toute évidence à une production de 8500 tonnes. Lorsque la production sera de 40 000 tonnes, les rejets seront multipliés par 4,7, soit 540,5 tonnes d'azote/an et 26,8 tonnes de phosphore/an. Et sur la base de ces possibles rejets, il convient de se poser la question de la pollution qui sera générée.

Le bureau d'étude a considéré qu'il n'y aurait pas de développement d'algues, sur la base de données bibliographiques qui font état de conditions de milieu non favorables dans la rade de Boulogne-sur-mer. L'observation de terrain va à l'encontre des conclusions émises :

- Le bureau d'étude conclut à l'impossibilité de développement et d'explosion d'algues vertes en considérant qu'il n'y en a pas dans la rade. Ceci est faux : présences de développement d'algues vertes sur l'estran dans la zone de balancement de marée en période estivale (dès la mi-juin en 2023). Si nécessaire à l'analyse, nous disposons de photographies.

- Le bureau d'étude considère que les algues vertes ne se développent que dans des secteurs où il n'y a pas de courants. Hors, ici comme dans de nombreuses baies en Bretagne, touchées par le développement des algues vertes, il y a des courants de marée d'une part, d'autre part un déplacement verticale des eaux entre la marée haute et la marée basse, la marée basse et la marée haute. Ces baies bretonnes sont soumises aux mêmes phénomènes de déplacement des masses d'eau. En Bretagne, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) a analysé et fait analyser le phénomène de développement des algues vertes : « Les marées vertes se produisent dans des baies fermées, peu profondes et peu exposées à la houle. Par ailleurs, les conditions météorologiques (ensoleillement, tempêtes hivernales) jouent également un rôle important dans la manifestation du phénomène. ». Il y aura développement d'algues aux alentours du point de rejet, et ce développement risque d'affecter l'ensemble de la rade, et au-delà les plages du littoral au nord comme au sud. Une fois sorties de la rade, les algues vertes vont dériver en fonction des courants de marée et aller s'échouer sur les plages, où entassées, elles se dégraderont, générant des problèmes à la fois pour l'environnement et pour la santé publique.

Etat de pollution de la rade de Boulogne sur mer.

L'industrie sidérurgique qui a fonctionné pendant près de 100 ans a émis dans l'environnement nombre de polluants métalliques dont le fer, le manganèse, le plomb, le zinc, le cuivre. Ces métaux ont été piégés dans les sédiments et ont été absorbés par les organismes vivants. Aujourd'hui, cette pollution n'est plus produite mais est présente dans les sédiments de la rade qui les maintiennent à l'état réduit, non actif. Tout bouleversement des sédiments, par brassage, ... va provoquer une remise en suspension des métaux, leur oxygénation et leur retour à un stade actif. Le rejet d'eau de

la ferme aquacole, dans la rade de Boulogne sur mer, va remettre en suspension les sédiments situés au niveau du secteur de la passerelle Ro-Ro, avec création d'un mini-estuaire puisque le débit de ce rejet correspond au débit moyen du fleuve Liane. D'où une pollution métallique possible, probable, qui d'après les documents Local Ocean, serait étudiée s une fois l'installation en service. Si il est avéré que le rejet génère une pollution, va-t-on pour autant arrêter l'exploitation de la ferme aquacole ?

Ref : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00033/14383/11675.pdf>

Pratiques d'élevage du saumon.

Local Ocean fait référence dans ses réponses aux services de l'Etat à un document accessible sur le net, intitulé « Vers des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être du saumon atlantique. » établi par le CIWF agroalimentaire. <https://www.agrociwf.fr/media/7441806/ciwf-saumon-vers-des-pratiques-delevage-plus-respectueuses.pdf>

Dans ce document, basé sur des données relatives à des élevages en cages en mer, la densité de peuplement par cage ne doit pas dépasser 10kg/m³ durant la phase marine.

Local Ocean répond à la page 17 du document DDAE- Réponse aux Services de l'Etat que dans Davidson et Al, 2016, des densités d'ensemencement de 100 à 118kg/m³ ont été atteint, sans incidence apparente sur la survie,....

Il y a là une grande différence entre les deux données de charge par m³. Avec des densités de population de saumons en bassin de l'ordre de 100kg/m³, ce qui pourrait être atteint lorsque Local Ocean va développer son activité vers 40 000 tonnes/an à l'horizon 2030, toute panne dans l'alimentation en oxygène des bassins conduirait très rapidement à un mortalité conséquente. Local Ocean a prévu d'oxygéner ses bassins avec des générateurs d'oxygène qui devront être de grande capacité et entre autres extrêmement demandeurs en énergie électrique.

D'autre part, le document du CIWF fait état des périodes possibles de privation de nourriture qui ne peuvent être mises en œuvre qu'en cas d'absolue nécessité. Local Ocean semble vouloir utiliser cette technique de privation de nourriture au-delà de l'absolue nécessité.

Ces éléments vont à l'encontre du bien-être animal.

Utilisation de l'eau douce.

Local Ocean va utiliser de l'eau douce pour le grossissement des alevins de saumon jusqu'à un stade de développement leur permettant de vivre en eau de mer. Local Ocean prévoit de désaliniser l'eau de mer, car il ne sera pas possible d'utiliser l'eau de ville : qu'en est-il du coût énergétique de la technologie mise en œuvre ? Qu'en est-il de l'eau sur-salée qui sera évacuée à la mer après production de l'eau douce ? Aucun document ne fait état de ce rejet et des impacts possibles sur l'environnement.

Mesures ERC

Les sites proposés sont de différentes valeurs mais posent problème quant à leur pérennité, du moins pour certains.

A savoir que pour les zones de compensation, il est généralement demandé une AOT d'au moins 30 ans.

ZC1 est situé le long de la voirie qui mène à la digue Carnot. Dans sa convention avec Local ocean, la SEPD signale que la région pourra, si nécessaire déplacer les clôtures de cette zone ZC1 pour l'accès d'engins et l'entretien de la digue. Cela signifie que la flore qui s'y développera pourra être à n'importe quel moment modifiée, arrachée, écrasée.

Ce qui est proposé par Local Ocean et son bureau d'étude n'a pas de réalité dans l'espace proposé, de par les effets des tempêtes qui vont provoquer un déluge d'eau de mer, certes pendant une période assez courte, certes avec des effets positifs sur les espèces végétales acceptant de fortes teneurs en sel, mais sur des secteurs qui ne seront pas propices aux oiseaux concernés (grand gravelot)

ZC3 et ZC4 : ces zones sont déjà colonisées par des oiseaux qui y nichent : gravelots, huitrier pie, goelands. Ces secteurs ne sont pas très grands et étant déjà colonisés en période de reproduction, ils ne pourront être « plus » colonisés par report d'oiseaux venant des zones concernées par les constructions de Local Ocean. Il y aura une perte d'habitat non compensée par la mise à disposition d'habitats qui sont déjà favorables et déjà, occupés.

A noter qu'il est proposé de combler l'espace entre les rails avec des galets, ce qui est une mauvaise décision au regard des comportements observés des oiseaux, en particulier des grands gravelots qui trouvent derrière les rails un abri à la fois vis-à-vis du vent, mais aussi un abri visuel vis-à-vis d'éventuels prédateurs. Il nous semble que le bureau d'étude n'a pas pris le temps d'observer les animaux en période de reproduction et a proposé des modes de compensation non appropriés. Si nécessaire à l'analyse, nous disposons de photographies.

Au regard des travaux engagés par la Région Hauts de France, comment Local Ocean compte-t-il mettre en œuvre les mesures telles que A06 concernant la transplantation de l'Elyme des sables. Les services instructeur ont basé leurs analyses et recommandations sur la base de l'étude d'impact qui faisait état d'un existant de 2021-2022. En 2023, cet existant existe ou a été modifié par les éléments naturels et certaines activités anthropiques sur l'espace terrestre. Cet argument est à décharge de Local Ocean qui ne mettra pas en œuvre nombre de mesures, mais il pose la question de la responsabilité d'organismes qui sont au courant de la présence d'espèces protégées sur le site et qui de toute évidence n'en tiennent pas totalement compte. Certaines espèces comme l'Elyme des sables semblent faire l'objet d'une surveillance afin d'éviter leur destruction, dans l'attente, par Local Ocean, de leur déplacement. Si le projet Local Ocean venait à ne pas voir le jour, qui prendrait alors en charge la transplantation sur l'un des sites de compensation, sachant que dans ce cas, nul ne serait plus tenu de mettre en place ces zones de compensation.

Local Ocean, lors de la réunion publique qui s'est tenue le 20 juin en la salle Yves Montand de Le Portel a répondu à la question relative à la présence sur site de grands gravelots nicheurs que le fait d'avoir débuté les travaux avant la période de reproduction conduisait à la non présence sur site de grands gravelots nicheurs (Il y avait plusieurs couples sur le site des gravats le 22 juin). Hors, le bureau d'étude de Local Ocean précise dans son étude d'impact que certaines périodes de l'année doivent être exclues des phases de travaux afin d'offrir au grand gravelot la possibilité de nicher, mener ses jeunes jusqu'à l'envol. Cette période va du mois d'avril à la fin juillet, voire au-delà. Cette recommandation signifie qu'il convient de stopper les travaux, quelque soit leur état d'avancement, dès lors que l'on constate la présence sur site d'individus de l'espèce concernée. Pourquoi ne respecte-t-on pas ces recommandations, alors qu'on respecte la station d'élymes des sables ?

envoyé : 4 juillet 2023 à 19:22

Auteur: RemyPepin

Sujet: Boulogne Repulsive

Message:

Un projet qui risque d'impacter tout le littoral de par la pollution induite par les rejets d'azote (qualité de vie des habitants, pérennité des métiers du tourisme, entre autres).

Un industriel qui tente de rassurer en garantissant que ses rejets seront maîtrisés sans considérer le principe de précaution (quid de la panne du système de traitement ?).

Des bénéfiques, oui, pour le patron et les industriels voisins, quid de la pêche artisanale, la carte postale du boulonnais ?

Une poignée d'emplois d'usine générés : puissent les porteurs du projet et ses soutiens (CAB, BSM Développement, etc.) faire ne serait-ce qu'un poste du matin dans les conditions de travail d'un ouvrier agro et revenir nous dire tout sourire que c'est ce qu'ils souhaitent pour leur concitoyens. Quel sens à ce travail, quelle fierté pour ces travailleurs ? Combien d'emplois perdus par ailleurs ?

Une usine qui n'a de local que le nom : des oeufs débarqués d'Islande en avion, des intrants débarqués de Norvège et dont on ne connaît pas la composition, du saumon produit dans un bassin de vie qui n'a pour grande partie pas le loisir d'en consommer; un riche gérant suisse, un capital social au ras des pâquerettes. Est-ce bien crédible ?

Un projet qui ne se projette pas, en s'implantant dans une zone exposée à la montée des eaux (mais Mr Treuer est bien assuré, tout va bien). Est-ce bien le moment de gaspiller toutes ces ressources pour un établissement déjà menacé alors qu'il n'est pas sorti de terre ?

Des travaux déjà engagés sur la zone au mépris de la procédure d'autorisation préfectorale (les gravelots vous remercient au passage).

Comment diable considérer ce projet comme vertueux pour notre belle Côte d'Opale (elle l'est, pour l'instant) alors qu'il fait courir le risque à tout une région de devenir encore moins attractive qu'elle ne l'est aujourd'hui ?

Il serait grand temps de prendre un peu de hauteur et considérer l'influence d'un tel projet sur autre chose que sa rentabilité à court terme et la poignée d'emplois directs générés : son impact sur les activités voisines, sur la qualité de vie, sur l'envie donnée aux gens de vivre et faire vivre le boulonnais.

Les commentaires positifs portés sur ce registre illustrent parfaitement les motivations de ceux qui les rédigent, pour l'essentiel des représentants d'entreprises industrielles locales qui tireront des bénéfices de cette implantation.

Les citoyens qui vivent à Boulogne, qui aiment ce littoral, et qui ont la chance d'avoir le bagage nécessaire pour analyser les contours d'un tel projet sont quant à eux complètement contre, car soucieux de bien vivre dans le pays boulonnais.

Aux personnes en charge d'analyser la pertinence d'un tel projet, il me semble que vous représentez les intérêts des citoyens, pensez-y, nous vous en serions immensément reconnaissants.

envoyé : 5 juillet 2023 à 14:34

Auteur: Le Bescond Caroline

Sujet: totalement opposée à ce projet prédateur

Message:

Le caractère local de la production paraît fallacieux si on tient compte de l'ensemble de la supply chain, et sans ces fournisseurs et clients lointains le modèle de production n'est en aucun cas souverain.

La consommation d'aliments envisagée dans le projet s'élève à 10 950 tonnes (page 30 de la description du projet). Les émissions de gaz à effet de serre associées à ces achats doivent être indiquées pour permettre une évaluation éclairée du projet, car elles peuvent être particulièrement élevées en raison du transport, de la production et du mix électrique du pays d'origine, entre autres facteurs.

Le projet prévoit une consommation quotidienne de 200 m³ d'eau issue du réseau public (page 53 de la description du projet). Le président de LOF indiquait en réunion publique que cette eau douce serait issue de désalinisation d'eau de mer, en contradiction avec son propre dossier qui stipule bien l'origine de ces 200m³ quotidiens « adduction publique ». Cela ferait de cette usine l'un des plus gros consommateurs d'eau potable de l'agglomération. Étant donné que le bassin versant est de plus en plus soumis à des arrêtés de vigilance et de restrictions en raison du risque de sécheresse, le projet ne semble pas présenter de mesures compensatoires pour réduire sa consommation en cas de besoin. Il serait profondément injuste pour la population locale qui utilise l'eau du réseau pour les nécessités essentielles de la vie courante, d'allouer un tel volume à un élevage industriel.

Dans l'étude d'impact (page 27), le trafic aérien nécessaire à la livraison des œufs depuis l'Islande n'est pas pris en compte dans l'évaluation du trafic engendré par le projet.

LOF indique que le trafic engendré par les employés et les visiteurs sera de 80 véhicules par jour (page 28 de l'étude d'impact), ce qui laisse entendre que tous les déplacements se feront en voiture individuelle. Il serait judicieux d'intégrer dès la conception du projet un objectif de report modal vers des moyens de transport plus durables.

LOF demande une dérogation vis-à-vis de l'impact sur les espèces et habitats protégés dès la conception du projet (page 34 de l'étude d'impact). Bien que des aménagements puissent être envisagés compte tenu de l'antériorité d'une activité, cela paraît très cavalier de compter sur des dérogations dès la conception du projet. La biodiversité est l'un des enjeux majeurs de notre temps, l'entreprise la considère manifestement comme un caillou dans la chaussure et demande à s'affranchir des prescriptions réglementaires par voie de dérogation.

Boulogne se veut être une destination touristique, qui peut garantir que la plage de Boulogne, celle du Portel ne seront pas impactées ?

Dans le paragraphe relatif à la nature des rejets (page 49 de l'étude d'impact), LOF n'inclut pas les émissions dues au trafic aérien nécessaire à l'acheminement des œufs depuis l'Islande.

LOF estime que le projet n'est pas concerné par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) car il ne fait pas partie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cependant, les enjeux liés au changement climatique sont globaux et doivent être pris en compte par tous les acteurs socio-économiques implantés sur le territoire, y compris les industriels (page 368 de l'étude d'impact).

De manière générale, de nombreuses mesures de prévention et de protection mentionnées dans le dossier semblent très hypothétiques, comme l'utilisation « potentielle » d'eau de pluie dans les sanitaires ou l'utilisation de matériaux biosourcés « si possible ».

Dans sa réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), LOF quantifie les émissions associées au transport aérien en utilisant un calculateur qui ne prend pas en compte les traînées de condensation et autres effets hors CO2. Or la littérature scientifique montre que ces impacts hors CO2 doublent le forçage radiatif de l'aviation. Par conséquent, il convient de multiplier par 2 les émissions indiquées dans la réponse à la MRAE (estimation conservatrice) voire par 3 (estimation la plus récente).

LOF souligne également que le transport actuel des saumons dans la région se fait par avion et argumente que sa production serait moins polluante (seuls les œufs sont transportés en avion, 4 transports par an). Cependant, rien n'indique que la production du pétitionnaire se substituerait à une production existante plus émissive, et il est probable que ces émissions s'ajoutent à celles déjà existantes.

Le dossier déposé sur le site de la Préfecture est incomplet, l'étude de dangers n'y figure pas (uniquement son résumé non technique).

Le caractère intensif d'un tel élevage soulève par ailleurs des questions éthiques, tant pour les saumons que pour les consommateurs. Rappelons au passage que la zone dans laquelle seraient élevés les poissons a un lourd passé industriel (métallurgie). Feriez-vous manger à vos enfants du poisson élevé sur les reliquats d'une industrie lourde ?

En conclusion, mes observations dans le cadre de l'enquête publique soulèvent des préoccupations importantes quant à la durabilité, l'impact environnemental et la cohérence d'un projet d'élevage industriel de saumons sur notre territoire. Les dépendances aux matières premières non locales, au fret aérien et aux fournisseurs éloignés remettent en question les prétentions de durabilité du projet. Les mesures de prévention et de protection proposées apparaissent souvent hypothétiques et insuffisantes pour atténuer les impacts potentiels du projet.

De plus, l'implantation de cette usine au nom de l'emploi relève d'une vision obsolète de l'économie, du vieux monde, celui qui a pillé nos ressources, détruit tous les écosystèmes. Modèle économique prédateur et caduque, basé sur le profit de quelques uns en détruisant le vivant, les vivants.

Il est crucial de prendre en compte ces questions et d'encourager un débat éclairé et inclusif sur les alternatives possibles pour construire un système alimentaire plus responsable, respectueux de l'environnement et en accord avec les enjeux climatiques et écologiques, et dans lequel un tel projet n'a pas sa place, eu égard aux éléments présentés dans le dossier.

envoyé : 5 juillet 2023 à 20:38

Auteur: *patrick THIERY PICARDIE NATURE*

Sujet: *demande de report de l'enquête publique*

Message:

*Remarques de l'association Picardie-Nature sur les documents mis à la disposition du public
Dans le cadre de l'enquête publique du projet de ferme aquacole de Local Océan France*

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous demandons la suspension et le report de cette enquête publique pour les motifs détaillés ci-dessous.

1- Une lecture des documents compliquée

La liste des documents mis à la disposition du public est particulièrement longue avec une segmentation rarement vue pour une enquête publique :

- Les documents concernant le permis de construire sont éparpillés avec des photographies à télécharger une par une (photographies environnement proche, lointain, paysage lointain, etc...)*
- Des avis non regroupés : avis EPCI après des fiches techniques de produits*
- des courriers dont on se demande l'intérêt de les porter à la connaissance du public : courrier du Conseil Régional à M. TREUER, concernant l'AOT indiquant que la demande d'AOT est en cours d'instruction ou un avis de le DREAL indiquant qu'elle n'est pas concernée*
- un document illisible : alors que tous les documents en format pdf s'ouvrent sans difficulté lorsque je les télécharge, sur mon PC, le document intitulé capacités techniques est curieusement illisible*

2 - des avis absents des documents mis à la disposition du public

L'association Picardie Nature siège au conseil de gestion du Parc Naturel Marin avec d'autres associations, toutes agréées pour la protection de l'environnement. Sur saisine du Ministère de la mer en date du 12 avril 2022 et de la préfecture du Pas de Calais en date du 15 avril 2022, le conseil de gestion du parc naturel marin, réuni le 4 juillet 2022, a émis un avis qui ne figure pas dans les documents mis à la disposition du public.

Cet avis émettait un certain nombre de réserves sur l'impact du projet sur le milieu marin, en particulier la présence de sédiments contenant des polluants d'origine industrielle dans le bassin Ro-ro

Local Océan France n'apporte aucune information sur ce point important au regard de l'impact que pourrait avoir la mise en suspension dans la colonne d'eau de sédiments pollués par le débit du rejet dans le bassin Ro-ro.

Le mémoire intitulé « réponses aux services de l'Etat » comprend un paragraphe sur la compatibilité du projet avec le parc naturel marin mais il n'aborde pas la présence de sédiments contenant des polluants historiques et industriels dans les sédiments du bassin Ro-ro.

L'étude d'impact ne consacre pas de paragraphe sur le rejet. Il n'est fait qu'une mention dans un tableau page 326 renvoyant à l'annexe 2 de l'étude d'impact

L'annexe 2 est un rapport rédigé en mars 2022. Il n'a pas été actualisé à la suite de l'avis du conseil de gestion du parc marin.

Sur les passages consacrés au rejet dans le bassin Ro-ro, il est indiqué (p.44/436) : « le bassin Ro-ro n'est plus dragué depuis 2003 et il s'est peu à peu comblé »

Une modélisation de la dispersion du volume d'eau rejeté est présentée mais aucune information sur les sédiments contenus dans ce bassin ni sur leur mobilisation par le débit du rejet.

Inquiets des risques de pollution pendant la phase de travaux et d'exploitation du projet de ferme aquacole, les associations représentées au conseil de gestion avait adressé, en janvier 2023, un courrier au Préfet du Pas de Calais. Celui-ci pouvait tout à fait prendre en compte, à la fois l'avis du conseil de gestion du 4 juillet 2022 et ce courrier, pour solliciter une réponse de la part de Local Océan France.

Par ailleurs, il y a quelques jours nous avons reçu l'ordre du jour du prochain conseil de gestion du 7 juillet 2023. La préfecture du Pas de Calais a saisi le conseil de gestion pour rendre un avis sur le projet Local Océan France, au titre d'une autorisation de concession marine.

Ces deux avis constituent une garantie de l'information du public nécessaire à l'expression de leur avis. Nous considérons qu'il s'agit d'informations environnementales.

Le Code de l'environnement comprend des dispositions garantissant un droit d'accès élargi à l'information en matière d'environnement. Il y est énoncé «le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques ».

Pour ces raisons, l'absence de ces avis, en particulier l'avis du conseil de gestion du 4 juillet 2022, prive le public d'informations environnementales. De plus, l'avis du 4 juillet 2022 publié et transmis aux autorités, n'a fait l'objet d'aucun rapport en réponse de la part de Local Océan France.

Dans ces conditions nous demandons la suspension de cette enquête publique et son report à une date ultérieure en complétant la liste des documents mis à la disposition du public.

*Patrick THIERY
Président de Picardie Nature*

envoyé : 6 juillet 2023 à 12:49

Auteur: *Thierry DEREUX*

Sujet: *Avis FNE Hauts-de-France*

Message:

Monsieur le commissaire enquêteur,

La fédération régionale France Nature Environnement Hauts-de-France tient à vous interpeler sur le déroulement de l'enquête publique relative au projet Local Océan France débutée le 12 juin 2023

Notre fédération est membre du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la côte d'opale. J'y siège en tant que suppléant.

Nous vous informons que le conseil de gestion du parc naturel marin, a émis un avis officiel sur saisine du Préfet du Pas de Calais, le 4 juillet 2022. Cet avis a été publié sur le site de l'Office Français de la Biodiversité, au recueil des actes administratifs :

https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Actes%20administratifs/PNMEPMO_D%C3%A9l_CG_2022_09_Avis_Ferme%20aquacole_Le%20portel.pdf

Cet avis qui n'a été ni favorable ni défavorable précisait que le conseil de gestion décidait de surseoir à statuer en raison du caractère incomplet du dossier d'étude d'impact mis à la disposition des membres du conseil de gestion.

Dans cet avis le conseil de gestion émettait un certain nombre de réserves sur l'impact du projet sur le milieu marin, en particulier la présence de sédiments contenant des polluants dans le bassin Ro-ro. Ce bassin, retenu comme zone de rejet des eaux de la ferme salmonicole, a été pendant une centaine d'années le réceptacle d'une industrie du ferro-manganèse avec rejets permanents dans la rade d'eau de refroidissement des hauts-fourneaux, chargée en fer, manganèse et des métaux lourds.

Ce bassin où s'effectuèrent les rejets avec un débit élevé, n'a pas été curé et les métaux et autres polluants y demeurent, séquestrés.

Dans les nombreux documents, très dispersés du reste, nous avons constaté que cet avis qui correspond à une information environnementale importante est absent.

De plus, le point précis du rejet, dans un bassin qui n'a pas été curé depuis de nombreuses années, n'a même pas été abordé dans l'étude d'impact.

Local Océan France n'a fait aucune évaluation de l'impact que pourrait avoir la mise en suspension dans la colonne d'eau de sédiments pollués par le débit du rejet dans le bassin Ro-ro et ses conséquences sur le milieu marin situé dans le périmètre du parc naturel marin.

On trouve par hasard dans un rapport intitulé « réponses aux services de l'Etat » un chapitre sur la compatibilité du projet avec le parc naturel marin mais il n'aborde pas la présence de sédiments contenant des polluants historiques et industriels dans les sédiments du bassin Ro-ro.

L'étude d'impact est également muette sur ce sujet qui a pourtant, très probablement, été porté à la connaissance du porteur de projet, par le biais de l'avis du conseil de gestion du parc marin.

L'annexe 2 de l'étude d'impact a été rédigé en mars 2022. Il n'a pas été actualisé à la suite de l'avis du conseil de gestion du parc marin. On peut considérer que ce sujet a été écarté volontairement par le porteur de projet.

Sur les passages consacrés au rejet dans le bassin Ro-ro, il est indiqué (p.44/436) : « le bassin Ro-ro n'est plus dragué depuis 2003 et il s'est peu à peu comblé »

Une modélisation de la dispersion du volume d'eau rejeté est présentée mais aucune information sur les sédiments contenus dans ce bassin ni sur leur mobilisation par le débit du rejet, pourtant conséquent puisqu'il correspond peu ou prou au début de la Liane en période de plus bas débit (étiage).

Pour votre information, les associations représentées au conseil de gestion avait adressé en janvier 2023, un courrier au Préfet du Pas de Calais. Celui-ci pouvait tout à fait le prendre en compte ainsi que l'avis du conseil de gestion du 4 juillet 2022, pour solliciter une réponse de la part de Local Océan France.

Un autre vice de forme doit également vous être signalé :

Le préfet du Pas de Calais a saisi le conseil de gestion pour rendre un avis sur le projet Local Océan France, au titre d'une autorisation de concession marine. Cet avis sera rendu ce vendredi 7 juillet, soit 5 jours avant la fin de l'enquête publique !

Ces deux avis constituent une garantie de l'information complète du public sur ce dossier complexe. Le Code de l'environnement a élargi le droit d'accès à l'information des citoyens en matière d'environnement : «le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques ».

Pour ces raisons, l'absence de ces avis, en particulier l'avis du conseil de gestion du 4 juillet 2022, prive le public d'informations environnementales. De plus, l'avis du 4 juillet 2022 publié et transmis aux autorités, n'a fait l'objet d'aucun rapport en réponse de la part de Local Océan France.

Nous demandons la suspension de cette enquête publique et son report à une date ultérieure en complétant la liste des documents mis à la disposition du public.

Nous vous informons que nous saisissons Monsieur Christophe HERVOUET, président du Tribunal Administratif de Lille.

Thierry DEREUX

Président de France Nature Environnement Hauts-de-France

envoyé : 6 juillet 2023 à 19:50

Auteur: Pierre Geneau

Sujet: REJETS DANS LE BASSIN RO-RO

Message:

Il est stipulé dans l'étude d'impact (exemple page 373) que « Les eaux industrielles issues des bassins d'élevage seront traitées avant leur rejet en mer afin de limiter les rejets en matières organiques et micro organismes dans le respect des prescriptions vues avec la DDTM (mail du 11 février 2021). Les émissions respecteront les valeurs limites d'émissions fixées dans l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 2 février 1998. ».

Le contenu de ce mail n'apparaît nul part. Et cela est dérangeant car le ton utilisé par le cabinet d'étude laisse entendre qu'il y aurait comme un « droit à polluer » donné par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).

Or, l'arrêté ministériel en question quantifie une valeur limite d'émission en mg/litre. Avec un déversement d'eaux industrielles à 1000 mètres cube par heure, cela représente 8 milliards 760 milles litres par an : les mg deviennent des dizaines ou centaines de tonnes (azote, phosphore, matière en suspension, demande biologique en oxygène...). Il est illogique de se baser sur la concentration de polluants par litre sans tenir compte de la quantité finale déversée.

Dans sa réponse aux services l'État (page 159), un tableau démontre que le cabinet d'étude va encore plus loin dans la mascarade car il ose prendre en compte le rejet des eaux de refroidissement (6500 mètres cube par heure) pour affaiblir les chiffres de la concentration des polluants par litre ! Ce qui ne change rien à la quantité finale déversée.

envoyé : 6 juillet 2023 à 19:55

Auteur: PIERRE GENEAU

Sujet: COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Message:

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été institué par la loi sur l'eau de 1992. C'est un document de planification qui est désormais encadré par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE). Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux".

Dans celui récemment adopté (2022-2027) pour la bassin Artois-Picardie, le document commence par :

Enjeu 1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides

1.1 Améliorer la physico-chimie générale des milieux

Orientation A-1 – Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux.

Or, dans l'étude d'impact (page 316), pour noter une compatibilité du projet avec le SDAGE, la cabinet va encore une fois se retrancher derrière le « respect des prescriptions vues avec la DDTM » (mail du 11 février 2021, qui n'apparaît pas dans le dossier). Les émissions respecteront les valeurs limites d'émissions fixées dans l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 2 février 1998. ».

Or, rejeter des tonnes de polluants (voir réponse aux services l'État en page 159) dans un milieu (masse d'eau portuaire de Boulogne notifiée FRAT02) est contradictoire avec les objectifs premiers du SDAGE.

envoyé : 6 juillet 2023 à 20:29

Auteur: Pierre Geneau

Sujet: IMPACT SUR LA MASSE D'EAU PORTUAIRE

Message:

La notion de masse d'eau a été introduite en Europe dans le droit de l'environnement par la Directive Cadre Eau. Un état des lieux des masses d'eau de chaque état membre de l'Union Européenne doit être dressé. Cette obligation s'est traduite en particulier en France via l'article R. 212-3 du code l'environnement qui impose aussi que les données mobilisées pour cet état des lieux prévu soient recueillies, conservées et diffusées.

Dans l'étude d'impact (page 107), le cabinet d'étude indique :

« Le projet est situé au niveau de deux masses d'eau de surface côtières et de transition :

⌚ à proximité de la masse d'eau portuaire de Boulogne (FRAT02), définie comme fortement modifiée selon l'état des lieux de 2019 car elle répond aux 4 conditions déterminantes suivantes :

o masses d'eau de transition préexistantes (petits estuaires, marais) hydromorphologiquement modifiées par et pour des activités humaines,

o pas de possibilité d'atteindre le bon état,

o pas d'alternative aux activités (raisons économiques, techniques & environnementales),

o restauration du bon état trop impactant sur l'environnement et les activités, »

Dans la page 109, le cabinet d'étude va s'appuyer sur ce paragraphe pour décider que : « Comme explicité précédemment, la masse d'eau portuaire de Boulogne (repertoriée FRAT02) est définie comme fortement modifiée car elle présente l'une des conditions déterminantes suivante : pas de possibilité d'atteindre le bon état. Elle ne sera donc pas étudiée par la suite. »

Pourtant, le SDAGE prétend le contraire. D'ailleurs, « l'étude impact sur le compartiment marin » en page 244, reprend un tableau indiquant :

FRAT 02

Objectif d'état global : bon état 2027

État écologique : bon potentiel 2021 - conditions naturelle – influence du flux amont continental – temps de réaction des milieux fermés

État chimique : bon état 2027 - conditions naturelle - Influence du flux amont continental - Temps de réaction des milieux fermés - La pollution constatée est issue de nombreuses sources diffuses.

Alors pourquoi cacher ces objectifs officiels et prétendre qu'il est inutile de faire des études !

Sans compter que les modélisations fournies par le cabinet d'étude ne prennent pas en compte pas en compte la pollution déjà existante délivrée par le fleuve côtier.

La cabinet se permet de conclure par « l'absence d'altération de la qualité des eaux portuaire, côtières, et les eaux de baignade (page 29 de la réponse aux services de l'État).

Pourtant, il rapporte bien « l'amélioration des eaux de baignade suite aux aménagements réalisés et l'amélioration de la qualité des eaux portuaire suite à la gestion des rejets » (page 29 de la réponse aux services de l'État).

Mais ces améliorations qui ont coûté chères aux contribuables et en taxe prélevées sur les consommateurs d'eau (foyers et entreprises) ne sont pas une raison pour autoriser une entreprise pour apporter de nouvelles pollutions. Bien au contraire !

envoyé : 6 juillet 2023 à 20:36

Auteur: Pierre geneau

Sujet: COURANT DANS LE BASSIN RO-RO

Message:

A la page 30 de 'étude d'impact du compartiment marin (2.2.2.1.3.Courants au niveau de la zone projet), il est stipulé que « la vitesse des courants de marée, au niveau de la zone prévue pour le rejet, au sein du bassin Ro-Ro, n'excède jamais 0.1 m/s. ».

Soit, mais le marnage local qui s'avère important s'y applique. Quand la marée descend, ce bassin

se vide énormément ! Les plaisanciers locaux peuvent en témoigner : à marée basse, il est impossible de quitter le chenal dragué. La profondeur est de moins d'un mètre en dehors du chenal.

D'ailleurs, la figure 2-24 en page 50 de l'étude d'impact sur le compartiment marin (2.2.3.2.2. Fonctionnement hydrosédimentaire du site portuaire) démontre les nombreux échanges sédimentaires dans la zone portuaire.

Avec un débit constant de 7500 mètres cube par heure dans le bassin RO-RO à un niveau très bas à marée basse, comment ne pas imaginer qu'il n'y aura pas ou peu de conséquence (sédiments anciens et polluants nouveaux) pour la plage de Boulogne et pour les eaux pompées par Nausicaa dans la rade.

De plus, ce débit va s'ajouter à celui de La Liane (évalué à une moyenne de 10000 mètres cube par heure). Comment ne pas imaginer qu'il n'y aura pas ou peu de conséquence sur le Parc Naturel Marin ou la zone conchylicole du fort de l'Heurt à Le Portel.

Sans compter les incidences sur l'ichtyofaune (partie de la faune rassemblant les poissons).

D'ailleurs, l'étude d'impact sur le compartiment marin précise, en page 184, que « la rade constitue une zone fonctionnelle sensible pour l'ichtyofaune en tant que nourricerie avérée »

Qui subira les conséquences économiques en tout genre en cas de pollution avérée ? L'entreprise qui monte le projet se retranchera sur le fait que « Les émissions respecteront les valeurs limites d'émissions fixées dans l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 2 février 1998. » ? Quel est le rôle de l'État dans tout ça ?

envoyé : 7 juillet 2023 à 22:20

Auteur: Pierre CAMBERLEIN

Sujet: Avis négatif pour le projet "Local Océan" dans la rade de Boulogne-Le Portel

Message:

Je demande à Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis négatif au projet "Local Océan" dans la rade de Boulogne-sur-Mer - Le Portel.

En effet, ce projet serait gravement négatif pour des espèces protégées telles que le Grand Gravelot et le Cochevis huppé. Pour cette dernière espèce, le Cochevis huppé, il faut savoir qu'il en reste à peine 15 à 34 couples dans le Nord - Pas-de-Calais (source : les oiseaux nicheurs du Nord - Pas-de-Calais, GON, éditions Biotope, 2019) et qu'il est sur la liste rouge des oiseaux menacés (en danger critique d'extinction) dans le Nord - Pas-de-Calais).

Le Grand Gravelot, présent également dans le port de Boulogne en tant que nicheur, est également une espèce patrimoniale menacée à enjeu.

Bien cordialement

Pierre CAMBERLEIN

envoyé : 7 juillet 2023 à 22:55

Auteur: brebion valerie

Sujet: local océan projet

Message:

Je suis opposée à cette installation: Rejet de polluants, impact négatif sur la faune aux alentours. Changement climatique: risque subversif.

envoyé : 8 juillet 2023 à 07:51

Auteur: BERTOLA

Sujet: AVIS négatif sur ce projet

Message:

Ce projet est prévu pour durer 50 ans. EN 50 ans, la montée des eaux sera là. Le projet actuel n'en tient pas compte. Les documents fournis ne respectent pas les règles édictées par la loi pour mesurer la montée des eaux.

Ce projet va détruire des zones de nidification de 3 espèces protégées d'oiseaux. Certes, un autre endroit est prévu, un bassin de rétention. Vous croyez vraiment qu'on peut déplacer des oiseaux de cette façon? Ils ont choisi l'endroit actuel, la montée des eaux va noyer les nids et faire diminuer encore ces populations, d'oiseaux, voire disparaître.

Les rejets toxiques ont été envisagés sur la base d'une concentration par litre de polluants.

L'entreprise rejettera 1000 m3 par heure! La quantité de polluants va donc être énorme au fil du temps!!

Bref, encore un projet surdimensionné où le bien être animal est oublié, la nature saccagée en toute impunité. Les chiffres et références prises sont inexactes, partielles et ne respectent pas la moindre rigueur scientifique.

Non) ce projet mortifère pour Boulogne

envoyé : 8 juillet 2023 à 17:53

Auteur: Véronique ROBERT

Sujet: Pollution des eaux supportée uniquement par les populations !

Message:

La soupe de rejets organiques et chimiques rejetée dans la mer à proximité des plages devrait être rédhibitoire (115 tonnes par an !) avec l'expérience des algues vertes en Bretagne : les habitants et les touristes qui font vivre aussi la région ont droit à une eau propre. Avec des algues vertes, les touristes fuiraient et tout le public serait impacté sanitaire en plus des risques d'accidents en cas d'erreur humaine qui aboutirait à relâcher ces saumons supplantant les saumons sauvages (aucun fonds d'indemnisation prévu ?!) : les autorités auront à décider de ce qui est le plus important, les profits à court terme pour les actionnaires de "Local Océan" ou le maintien d'un environnement sain pour le tourisme local. Les pêcheurs risqueraient aussi de subir des dommages.

envoyé : 8 juillet 2023 à 23:30

Auteur: Pierre GENEAU

Sujet: etude dispersion des rejets

Message:

Dans la page 43 (chapitre 4,5,2 : dilution) du rapport sur la « modélisation des rejets dans le bassin RORO », annexe 1 de l'étude d'impact sur le compartiment marin , établi par le même cabinet (Creocéan), toujours pour le compte de Local Ocean France, apparaît une carte (voir pièce jointe) établissant l'étalage de la concentration maximale pour 1000 unités rejetées.

On voit bien que la plage de Boulogne et la zone conchylicole du Portel sont impactés. Et par conséquent les eaux de pompage de Nausicaa, ainsi que le Parc Naturel Marin.

Rappel : les parcs naturels marins émettent un avis « conforme » lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin (article L. 334-5 du code de l'environnement).

envoyé : 9 juillet 2023 à 08:30

Auteur: GOCHÉ Franck

Sujet: Avis sur le projet

Message:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Intéressé par le projet, je me suis renseigné, en allant à la réunion publique, organisée en juin 2023, au Portel, j'ai téléchargé l'ensemble des documents de l'enquête (plus de 100!).

Vu le nombre, il ne m'a pas été possible dans le temps imparti de tout lire, d'autant que j'ai une activité professionnelle. Par conséquent, je trouve qu'il est très difficile pour un non-initié de comprendre et d'analyser un tel projet. Il serait bien qu'un effort soit fait, en ce sens là.

J'ai pu constater que de nombreuses fois, j'avais lu les mêmes éléments. En effet, on retrouve tout le temps les mêmes réponses aux avis des différentes structures (Etat, CNPN, autorité environnementale...) ; N'aurait-il pas été plus simple de répondre dans un seul document et de préciser en début de chaque réponse de quel organisme ou question il est fait référence.

Je suis étonné de lire que des normes ne sont pas respectées en sortie des process, mais que cela n'est pas gênant puisqu'ensuite les eaux sont diluées dans le port et qu'en sortie de ce port, les normes seront respectées. Il s'agit d'une création d'entreprise. Je trouve que les normes sont à respectées dès la sortie de cette usine. Sinon, il existe des lois différentes pour chacun. En effet, une entreprise qui ne peut bénéficier d'un effet de dilution est pénalisée. Pour information, Monsieur le Commissaire, je me base sur la page 18 de la réponse à l'avis de l'autorité environnementale pour faire ce constat.

Je tiens aussi à attirer votre attention sur le fait que le port de Boulogne-sur-Mer est une rade et que par conséquent, les pollutions sont plus concentrées et plus difficiles à diluées en mer. Les courants remontant vers le Nord, vu la situation du projet, je crains une détérioration de la qualité des eaux de baignade au niveau de la plage de Boulogne-sur-mer.

Je constate actuellement qu'il a beaucoup d'algues dans la mer et je crains la prolifération des algues vertes, en raison des rejets importants. Le projet prévoit une augmentation de la température de l'eau supérieure à la limite fixée. Je ne trouve pas normal que l'entreprise s'appuie sur l'ajout des 6500 m3 pris pour le refroidissement pour dire que son rejet est conforme. Le volume de 6500 m3 est pris à la mer et y retourne, sans contact avec les rejets.

Aussi, à la lecture que j'en fais, les rejets ne sont pas conformes. J'ai pu lire que même les spécialistes confirment le risque d'algues vertes (article de la voix du nord du 8 juillet 2023).

En tant que citoyen, je m'interroge sur la viabilité du process RAS et de la bonne utilisation de l'argent public. Le coût de ce projet est exorbitant. Je n'ai pas vu d'analyse coût bénéfice des deniers publics qui seront injectés dans ce projet.

Par conséquent, bien qu'intéressé par le projet, je n'y suis pas favorable.

Vous remerciant, Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour la prise en compte de cet avis, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectés.

Franck Goché, Boulogne-sur-Mer, le 9 juillet 2023

envoyé : 9 juillet 2023 à 16:49

Auteur: Christine LEROY

Sujet: *Risque de submersion marin VIII.5.5.*

Message:

Bonjour,

Il est stipulé en page 48 du mémoire de réponse aux services de l'État concernant l'élévation du niveau marin et l'augmentation de la force des tempêtes :

«cet effet pourrait concerner le projet sur le long terme (à une échéance de 10 à 20 ans) pour sa partie terrestre».

** Comment les assurances vont-elles indemniser les dégâts causés par cette catastrophe naturelle due au réchauffement climatique qui était prévue avant la construction de Local Océan ?*

** Comment des collectivités et des investisseurs peuvent-ils s'engager dans ces conditions ?*

Cordialement.

envoyé : 9 juillet 2023 à 20:42

Auteur: B Renard

Sujet: *Avis défavorable*

Message:

Avis défavorable

L'Autorité Environnemental a noté dans son rapport que le problème que les eaux usées polluées par les effluents issus de l'élevage des saumons traités par médicaments n'est pas pris en compte et que ces eaux usées ne seront pas traitées avant leur rejet dans le milieu naturel. Cette information est extrêmement importante au regard de l'impact potentiel sur le milieu marin.

Le rejet d'eaux usées, très fortement chargé en nitrates et phosphates, dans le milieu naturel et dans des proportions très importantes présente un fort risque de production d'algues vertes comme celle que nous connaissons en Bretagne et qui font toujours et fort heureusement l'actualité.

Le risque de submersion marine, en relation avec le changement climatique, semble être mal évalué ou sous-évalué. De même, la récurrence des épisodes tempétueux et leur intensité n'est pas suffisamment prise en compte.

La forte consommation d'eau potable en provenance du réseau est incompatible avec les projections de raréfaction de la ressource.

envoyé : 9 juillet 2023 à 20:59

Auteur: Pierre GENEAU

Sujet: *Sujet : SUIVI DU REJET DANS LE BASSIN RORO*

Message:

En page 42 du mémoire de réponse aux services de l'État, le cabinet d'étude répond à la question : Donner la fréquence de suivi des différents paramètres du rejet dans le bassin RoRo.

Les réponses fournies manquent de clarté et soulèvent des interrogations.

Il y a confusion entre les conséquences du chantier et celles de l'exploitation, mais aussi entre les analyses fréquentes concernant l'installation et celle peu fréquente dans l'environnement du rejet.

Il est indiqué « Une surveillance environnementale supplémentaire sera effectuée à proximité du déversement des effluents afin d'établir les conditions de base et d'évaluer l'incidence des effluents rejetés au fil du temps. »

Dans le tableau qui suit ce texte (page 43), il est annoncé : « Le suivi de la qualité de l'eau sera réalisé selon le calendrier suivant :

- Avant les travaux*
- 1 an après travaux*
- 3 ans après travaux, puis tous les 5 ans »*

Il est précisé aussi que les analyses seront réalisées « par un laboratoire agréé ».

Il devrait y avoir transparence concernant les analyses fréquentes par l'exploitant concernant son installation. Les relevés concernant l'environnement devraient logiquement être réalisés par un laboratoire indépendant et non client de l'exploitant.

envoyé : 9 juillet 2023 à 21:21

Auteur: Pierre GENEAU

Sujet: *petition contre le projet*

Message:

Ce projet rencontre de l'opposition dans la population. Une pétition en ligne lancée après l'annonce du projet Pure Salmon avait déjà obtenu du succès. Cette pétition continue d'en avoir suite à l'annonce du projet Local Océan. Elle a dépassé 45000 signatures.

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/aux-projets-elevages-poissons-bouloonnais/104184>

Une pétition papier est cours. Elle permet d'aller à la rencontre des Boulonnais pour les informer. Cette pétition sera présentée régulièrement durant l'été sur la voie publique.

Cette action rencontre du succès. Les réactions vis-à-vis de ce projet sont souvent négatives.

Les propos qui reviennent souvent sont du type : « Encore de la pollution ! » ou « Est-ce que cela vaut le coup de prendre un risque en termes d'image pour l'agglomération qui se développe le tourisme ? »

Quand on regarde les chiffres, ce raisonnement tient la route :

- La production prévue est de 9 000 tonnes/an : c'est peu par rapport aux 380 000 tonnes traitées par an sur Capécure (chiffres tirés du site immo-hub.org).

- Le projet annonce 70 emplois : c'est peu par rapport aux 5000 emplois direct actuellement à Capécure (chiffres tirés du site immo-hub.org).

Il est difficile d'obtenir des chiffres concernant le nombre d'emplois liés au tourisme, mais on devine son importance de par la variété des métiers concernés et par l'argent apporté dans l'agglomération.

Le Maire de Boulogne, lors du conseil municipal du 27 février 2023, a annoncé un record : 300 000 nuitées en 2022 rien que pour la Ville de Boulogne ! Nul doute que cette attractivité est en lien avec la qualité environnementale du territoire.

La moindre pollution sera annoncée dans les médias.

Le rapport risque/bénéfice sur un plan économique pour le territoire semble élevé !

envoyé : 10 juillet 2023 à 09:14

Auteur: *cyrille pradal*

Sujet: *un nécessaire avis négatif*

Message:

Ce projet qui souhaite répondre au manque de protéines futures pour nourrir le monde est dans l'erreur. La meilleure protéines, au plan écologique et économique est celle qui est végétale. Par ailleurs ce projet contre nature (élevage de saumons sur terre) et cher, produira un saumon plus cher et non compétitif ; selon un modèle intensif et concentrationnaire ne respectant pas le bien être animal et propice aux maladies. Le business modèle ne tient pas (encore plus depuis le surenchérissement de l'énergie) et laisse présager une futur nouvelle friche ce que le littoral de la côte d'Opale n'a pas besoin. A l'heure de l'application du ZAN, ce projet sur emprise littorale est encore plus à contre courant. Je n'omets pas l'impact sur le milieu naturel : côte et mer (pour la construction comme lors du fonctionnement) ni les effets du réchauffement climatique et le risque de submersion future de la zone. Il y a bien d'autres types de projets à développer en 2023...

envoyé : 10 juillet 2023 à 15:40

Auteur: *Vincent delaporte*

Sujet: *Local Ocean , ce que j'en pense*

Message:

Mr le commissaire enquêteur

J'étais présent à la réunion publique et j'ai bien écouté les arguments avancés par Mr Treuer et son équipe, et cela ne m'a pas convaincu.

J'ai appris également que les porteurs de projet Local Ocean n'avait pas réellement répondu aux diverses problématiques posées pour l'étude d'impact. (Voir avis défavorable du parc marin)

Aujourd'hui on ne peut pas prendre l'écologie à la légère comme l'ont fait nos prédécesseurs et il faut essayer de faire mieux que ce qui a été fait jusqu'à présent.

Ce n'est pas parce que la rade de Boulogne ou la liane est polluée qu'il faut dire que l'impact de Local Ocean n'aura que très peu d'impact.

Je ne suis d'aucun groupe écologie ni dans aucune association de défense de l'environnement, juste soucieux de ce que je vais laisser à mes enfants après notre passage sur terre. Je me permets de vous faire quelques lignes sur ce que je pense de ce projet.

Cette usine ne montre pas de procédés innovants ou qui sont dans l'ère du temps qui pourrait moins impacter l'environnement au niveau des rejets de nitrates et de phosphates. Dénitrateur, système anti phosphate, aquaponie ou assimilation des divers polluants par d'autres organismes autres que ceux présents dans la rade. je pense bien évidemment à la pollution engendrée par ces rejets, à notre plage, à notre qualité d'eau de baignade, à nos zones conchilicoles (j'aime cueillir des moules sur le fort de croix ou fort de l'heurt) et au potentiel touristique que nous essayons de développer.

Notre secteur souffre déjà beaucoup de l'eutrophisation des milieux aquatiques , voir dernier rapport de l'Ifremer :

- <https://www.lavoixdunord.fr/1348894/article/2023-07-05/algues-toxiques-contaminants-dechets-comment-se-portele-milieu-marin-des-hauts>

- <https://www.linfodurable.fr/environnement/lecosysteme-cotier-souffre-toujours-des-activites-humaines-ifremer-39472>

- En tant que boulonnais, nous sommes soucieux de nos rejets des eaux usées et toutes les communes aux alentours font d'importants travaux notamment pour l'assainissement et pour mieux diriger les eaux usées vers les stations d'épuration et orienter les eaux pluviales qui saturent nos stations d'épurations.

- Nous « Boulonnais », nous faisons des efforts pour améliorer nos eaux de baignades et la qualité de nos eaux de rivières, pendant qu'un investisseur arrive avec ses valises pleines de billets pour faire un projet anti écologique et axé sur le business. Tous ces efforts pour ça...

- L'emploi me dirait vous, 70 emplois c'est peu comparé à ce qu'un projet plus vertueux pourrait nous amener et au 2500 emplois que crée le reste de capécure. Le risque environnemental engagé et le bénéfice pour la planète n'est pas là.

- Les besoins quotidiens en eau neuve pompée au large et les rejets montre bien que ce n'est pas un réel circuit fermé comme la technologie RAS le prétend. Il y a des entrées et des sorties. Une entrée propre, et des rejets pollués pour faire simple...

- Il est dommage de voir d'ailleurs que ce projet ne prévoit pas un rejet plus au large pour éviter justement que ces polluants s'accumulent dans le port.

- Un projet de plus petite échelle avec une production vraiment locale aurait été mieux perçu par les boulonnais, puisque le poisson aurait eu une réelle image de production locale, du producteur au consommateur, et non pas une ferme des milles vaches aquatiques...

- Le débit journalier des rejets de 7500m³/h est hallucinant, juste un peu moins que la liane (10000 m³/h). Comment peut-on prétendre que cela n'aura pas d'impact ? sans compter la remise en suspension des métaux lourds accumulés dans la rade sous l'ère de la comilog comme le ferromanganèse ? 7500m³/h c'est comme si on vidangeait dans la rade le plus grand bassin d'Europe (Nausicaa,) 18 fois par jour ! alors que celui-ci avait mis des semaines à se remplir.

- Je pense aussi que cette usine n'est pas une solution pour compenser le manque de poisson pour nourrir la planète comme le prétend Mr Treuer.

Ces poissons sont produits pour une certaine classe de population et pas la classe la plus pauvre, celle qui justement a besoin de poisson pour survivre, et pas pour se faire plaisir.

Ce poisson n'ira pas nourrir les populations d'Afrique en Mauritanie, et pourtant c'est à eux que l'on vole la sardinelle de pêche minotière pour nourrir les saumons en Europe.

(<https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2021/06/Nourrir-le-Monstre-FR-low-res.pdf>)

On y retrouve des géants de la production de farine et d'huile de poisson que Mr treuer n'a pas hésité à citer. Mowi, Biomar, etc...

N'oublions pas que ce sera une production en plus, donc de la pêche minotière en plus, surexploitation des stocks minotiers en plus...

Ces saumons seront bien nourris avec de la farine de poisson. L'alimentation à base de protéines et d'huile végétales à ses limites ainsi que les protéines de criquet ou d'insectes divers. Ce sont des procédés qui ont sans doute un avenir mais qui ne sont pas encore totalement au point et qui impacteront encore plus le cout de production.

Je pense que ces techniques sont faisables mais qu'elles nécessitent encore de la recherche et développement.

(<https://thefishsite.com/articles/why-insect-production-may-have-minimal-impact-on-aquaculture-sustainability>)

Dans tous les cas il y aura nécessité d'informer le consommateur sur le type d'alimentation ,et cela pose aussi un problème pour le consommateur: sommes nous réellement prêt à manger du saumon enfermé à 70/80Kg par m³ qui a mangé de la poudre de criquet?

*Mr le commissaire enquêteur, je ne pouvais pas rester à ne rien faire, ou ne rien dire. Merci de nous avoir permis de nous exprimer, pour notre boulonnais, pour nos enfants et les générations futures. Pensons Boulogne autrement, merci pour votre lecture.
Bien cordialement.
Un habitant de Boulogne.*

envoyé : 10 juillet 2023 à 15:45

Auteur: *olivier caillier*

Sujet:

installation de local océan au portel

Message:

Bonjour,

la dimension la plus inquiétante de ce projet est la pollution engendrée par le site. L'entreprise parle de 7 000 m³ d'eau par jour (la liane est à 11 000m³). Chacun connaît le problème (qui semble insoluble) en Bretagne avec les algues vertes. Ce projet dans le Boulonnais va induire les mêmes conséquences et on verra des algues vertes sur nos plages avec les dangers que cela recouvre... De plus, pourquoi le rejet est-il réalisé dans l'avant port de Boulogne? serait-ce pour éviter les conditions plus contraignantes d'un rejet en haute mer? Cela me semble pour le moins inquiétant pour l'avenir de nos rivages.

envoyé : 10 juillet 2023 à 18:19

Auteur: *Odile HURET*

Sujet: *Enquête publique pour le projet Local Océan (le Portel)*

Message:

Réponses à l'enquête publique concernant le projet Local Océan (élevage de saumons) au Portel (commune de la CAB)

Consommation d'eau

Consommation d'eau de mer :

L'usine prévoit de pomper en mer et traiter 7 500 m³ par jour :

- dont 1 000 m³ seront utilisés pour alimenter les bassins d'élevage des poissons après traitement,*
- dont 200 m³ seront dessalés pour l'élevage des jeunes saumons.*
- dont 6 500 m³ serviront au refroidissement des bassins.*

Ces volumes d'eau traitées seront rejetés au final dans la mer, soit réchauffés (6 500 m³), soit dessalés (200 m³), soit pollués (1 000 m³) par nitrates et phosphates, voir médicaments et à l'occasion antibiotiques.

Consommation d'eau douce (réseau d'eau de la ville) :

L'usine prévoit de consommer 200 à 250 m³ par jour d'eau douce pour les besoins de l'entretien de l'usine : nettoyage des bâtiments et sanitaires pour les employés.

Rejet d'eau polluée :

Ces rejets d'eau polluée sont en contradiction avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SDAGE).

La collectivité publique devrait être exigeante sur les pratiques de l'usine. A cette fin il serait nécessaire d'avoir une bonne connaissance biologique de la rade avant démarrage de l'entreprise et un suivi biologique lors de son fonctionnement.

Il devrait être passé un contrat avec l'entreprise afin qu'elle fournisse les informations lors d'usage d'antibiotiques modifiant la qualité des poissons et de l'eau rejetée. La collectivité devrait exiger une transparence sur les pratiques de l'entreprise, du fait de l'enjeu sanitaire sur l'environnement.

Production de saumons :

*Le projet prévoit d'élever dans un premier temps 9 000 tonnes par an de saumons.
Mais à l'horizon de 2030, 35 000 à 40 000 tonnes par an de saumons.*

Les volumes d'eau cités ci-dessous seront alors multipliés d'autant.

Propositions techniques en cas de réalisation du projet

Les propositions suivantes n'ont d'intérêt que si il y a risque de réalisation du projet.

Réduction de la consommation d'eau potable provenant du réseau public :

L'entreprise prévoit de faire transiter les eaux pluviales dans un bassin prévu à cet effet avant leur rejet en mer.

Or l'entreprise prévoit de consommer plus de 200 m³ d'eau du réseau public pour l'entretien des bâtiments et les usages des 10 employés. Ce volume correspond à la consommation de plus de 600 foyers.

Dans le contexte actuel de pénurie d'eau et de modification climatique l'eau pluviale devrait être utilisée pour l'entretien de l'usine ainsi que l'usage des sanitaires des employés.

La consommation d'eau du réseau devrait être limitée aux besoins d'eau potable des employés.

Eau de refroidissement

L'usine prévoit de pomper 7 500 m³ d'eau de mer par heure.

Sur ces 7 500 m³, 6 500 m³ doivent servir à refroidir les bassins contenant les saumons (système de pompe à chaleur). Après avoir refroidi les bassins cette eau réchauffée de 8° sera rejetée à la mer, entraînant de ce fait un réchauffement de la mer.

Il devrait être prévu un système de réutilisation de cette chaleur pour un circuit d'eau chaude pour l'entreprise (chauffage) ou les entreprises alentour, tel que fonctionne le système Ecoliane à Boulogne (récupération de la chaleur produite par la station d'épuration à destination du chauffage urbain).

A l'heure des modifications climatiques et surtout du réchauffement de la mer, ceci devrait être imposé.

Installation de panneaux photovoltaïques

Sans connaître la surface exacte des bâtiments, il s'avère que les bassins seront entièrement fermés et disposeront donc d'une toiture. La surface de toitures de ce projet sera donc très importante. Il semble qu'à l'heure actuelle (réchauffement climatique s'accéléralant - cf. rapport du GIEC) un tel projet conçu par un architecte de renom ne peut faire l'impasse d'une pose de panneaux photovoltaïques. Si l'électricité n'est pas utilisée en autoconsommation, elle peut être remise dans le réseau public.

Risque de submersion marine

Le risque de submersion marine concerne tout le littoral et le quartier de Capécure tout autant que le reste.

Il conviendrait de surélever l'ensemble des installations plutôt que de nier le problème (politique de l'autruche).

En conclusion,

Pour les raisons de risques importants de pollution je sollicite M. le commissaire enquêteur à donner un avis négatif au projet.

Et si le projet devait se réaliser certaines règles évoquées ci-dessus devraient absolument être respectées ou mises en œuvre.

Fait à Wimille le 10/07/2023

Odile Huret

envoyé : 11 juillet 2023 à 07:11

Auteur: Sandra TEXIER-OBATON

Sujet: Local Océan/ Avis défavorable

Message:

A une heure où les politiques doivent être en pleine responsabilité de leur choix car suffisamment informés des enjeux liés à la protection de l'environnement, à une heure où l'urgence climatique s'impose tous, je m'étonne et manifeste mon désaccord face à ce projet. Je m'appuie sur de simples questions de bon sens qui devraient être prises en compte au-delà de toute question économique.

Ce projet ne répond en rien à des besoins premiers de la population, la France ne manque pas de poissons sur ces côtes pour nourrir sa population. De plus, les saumons ne sont pas des poissons qui vivent naturellement dans nos eaux, donc pourquoi en ramener dans un environnement qui n'est pas le leur?

Par ailleurs, les rejets dans la mer qui vont s'en suivre ne seront jamais neutres et vont contribuer encore et encore à détériorer cet environnement marin, dont on sait aujourd'hui qu'il est vital (pour tous) de le protéger.

De plus, les conditions d'élevage de ces animaux sont inadmissibles à une époque où on ne peut plus ignorer la souffrance animale, sans compter que cela fournira de la nourriture de mauvaise qualité (bourrée d'antibiotiques, ect). C'est une chose de ne pas fermer les usines déjà existantes, créées à une époque où on pouvait se cacher derrière l'ignorance, c'est autre chose de mettre sur pied ce type de projet aujourd'hui alors que l'on sait toutes les conséquences perturbatrices qu'il y aura sur l'environnement. Les précautions maximum doivent être prises aujourd'hui pour préserver notre environnement et il faut arrêter de prioriser les intérêts économiques à court et moyen terme, si vous voulons garder notre planète vivable.

Par ailleurs, notre région, qui avait su développer un intérêt touristique certain, se tire une balle dans le pied en accueillant ce type de projet. je ne suis pas sûre que beaucoup de touristes auront envie de faire trempette dans nos eaux "souillées". A quand des créations d'emploi salutaires pour tous? A quand des politiques environnementales courageuses?

envoyé : 11 juillet 2023 à 07:20

Auteur: Geoffroy VINCENT

Sujet: Avis positif à l'enquête publique

Message:

Avis enquête publique : Local Ocean.

Dans un contexte d'accroissement mondial de la production aquacole, la France, malgré de nombreux atouts, peine à progresser. L'installation de fermes aquacoles équipées de systèmes de recirculation (RAS) permet d'accroître les possibilités d'implantation sur le territoire national tout en limitant les impacts sur la ressource aquatique d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Depuis plus de trente ans, j'enseigne l'aquaculture sur le lycée agricole de Coulogne (bac pro et BTSA aquaculture) et intervient en tant que vacataire à l'université du littoral Côte d'Opale (master et école d'ingénieur). Par le biais de ses ateliers aquacoles, le LEAP de Coulogne a fait le choix de la recirculation (RAS ou système de recirculation aquacole) dès le début des années 90. Il forme ses apprenants à cette technologie. Je parle donc en connaissance de cause et apporte un avis positif au projet « Local Ocean ». Cette exploitation ouvrirait de nouveaux débouchés à nos étudiants, de l'ouvrier qualifié à l'ingénieur.

Les principaux freins auxquels doit faire face l'aquaculture française ont été clairement définis et identifiés : accès au foncier, accès à la ressource en eau, lobbying environnemental, législation et réglementation, acceptabilité des consommateurs ...

*L'aquaculteur (ici pisciculteur) est un utilisateur de l'eau et non un consommateur. A ce titre, il est le premier concerné par la préservation de cette ressource aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le principe même du RAS est de limiter le prélèvement d'eau neuve et de s'affranchir des variations environnementales afin d'offrir des conditions de travail aux salariés (ergonomie, sécurité, indépendance vis-à-vis des aléas ...) et d'élevage conformes aux exigences de l'espèce ici retenue : le saumon (*Salmo salar*).*

Il est évident que la souveraineté alimentaire de la France est et doit demeurer une priorité nationale. Peut-on parler de souveraineté alimentaire pour le saumon ? La réponse est évidemment négative. Pourtant, le marché est là avec des prix à la hausse.

Le recours au RAS garantit la traçabilité et la sécurité alimentaire du produit. Difficile de faire mieux qu'un RAS en termes de traçabilité : qualité de l'eau, conditions d'élevage, alimentation, tris ... En intégrant le site de production au sein du « Cluster » boulonnais, il bénéficiera de toute la logistique présente et générera des activités économiques connexes (amont et aval) dont le tissu boulonnais a besoin.

Cela aura également pour conséquence de raccourcir le circuit de commercialisation, de diminuer les délais et limiter l'empreinte carbone liée à l'approvisionnement en matières premières. Gagner une à deux journées sur le circuit de commercialisation classique sera un plus pour la commercialisation.

Même si 9000 tonnes ne représente qu'une petite partie du bilan quantitatif de la plateforme de Boulogne sur mer, elles permettraient, également, aux Hauts de France de devenir la première région productrice française.

Son implantation au sein du cluster boulonnais permettrait de valoriser un ancien site industriel à la pollution historique et édaphique avérée (métaux lourds) avec un design architectural novateur et facilitera l'accès à la ressource en eau de mer pour le porteur de ce projet.

Certains détracteurs avancent la problématique des rejets en azote et phosphore, deux des éléments nutritifs des écosystèmes dulçaquicoles, saumâtres et marins. Les chiffres avancés doivent être analysés avec prudence et ne pas être sortis de leur contexte.

Pour cela, il faut garder à l'esprit deux éléments :

- les taux de dilution. Il est facile de présenter des tonnages d'azote et de phosphore rejetés par an. Mais que se passe-t-il quand ces chiffres sont ramenés à l'échelle d'une marée en Manche ? La rade présente une surface de plus de 450 ha soit près de 10 millions de m³ d'eau renouvelés quotidiennement par les marées (hypothèse basse d'une profondeur moyenne de 2 mCE). Cela nous

amène, sans prendre en compte l'effet des courants de marées et la mobilisation de l'azote et du phosphore par les biocénoses présentes, à des variations de concentrations en milligrammes par m³ (microgrammes par litre). Pour comparaison, le seuil de potabilité de l'eau du robinet est 50 000 fois plus élevé en ce qui concerne les nitrates.

- le taux de renouvellement. Il faut bien distinguer le débit circulant dans l'unité d'élevage (exprimé en m³/h) [et non en m³ (unité du volume), comme nous avons pu le lire dans certains articles] du débit réellement prélevé dans le milieu et de nouveau le rapporter au débit de marée en Manche. D'autre part, le plus gros du débit prélevé est destiné au contrôle de la température et restitué au milieu naturel. De nouveau, les variations de température sont à rapporter aux volumes du milieu récepteur et aux courants de marée. Aucune comparaison possible avec une centrale nucléaire ou le réchauffement de l'air lié aux climatiseurs et autres groupes froids ...

L'aquaculture française est engagée dans une démarche de durabilité depuis des décennies et soumise à une réglementation très stricte (ICPE au titre de la loi sur l'eau, arrêté du 01/04/2008 ...). Ce projet s'inscrit dans cette démarche globale qui est à la fois environnementale, sociétale et économique. La réticence face à ces nouvelles technologies est compréhensible mais le NIMBY (not in my backyard) ne doit pas occulter les avantages apportés à la plateforme de Boulogne sur mer par ce type d'exploitation. Il est difficile de parler de durabilité quand seule la composante environnementale est intégrée.

En conclusion, cela me fait penser au sketch de Fernand Raynaud, « Le Boulanger vs le douanier ». La phobie d'une nouvelle technologie d'élevage doit-elle nous priver d'un saumon français?

Geoffroy VINCENT, PhD
Professeur d'aquaculture
LEAP de Coulogne

envoyé : 11 juillet 2023 à 08:24

Auteur: MEDEF Côte d'Opale

Sujet: Avis du MEDEF Côte d'Opale sur le projet de LOCAL OCEAN à Boulogne-sur-Mer

Message:

LETTRE DE SOUTIEN AU PROJET LOCAL OCEAN
D'EXPLOITATION D'UNE FERME AQUACOLE DE SAUMON

CONTEXTE

Les français sont les seconds consommateurs mondiaux de saumon derrière le Japon. C'est un poisson qui est importé à 99% de l'étranger, majoritairement de Norvège.

C'est pour répondre à ce marché français que l'entreprise LOCAL OCEAN présente au sein d'une enquête publique son projet d'implantation d'une ferme aquacole d'impact maîtrisé à Boulogne-sur-Mer. Ce projet représente un investissement de 200 à 250 millions d'euros pour l'entreprise. L'entreprise compte signer un bail de 60 ans avec le port de Boulogne-sur-Mer afin de répondre à sa vision de développement à long terme.

LOCAL OCEAN souhaite s'implanter sur le port de Boulogne-sur-Mer afin de bénéficier des infrastructures et synergies existantes. En effet l'entreprise a besoin d'une source d'eau froide, c'est pourquoi elle souhaite s'implanter au plus proche de l'eau. Sa localisation en interface avec CAPECURE facilitera le développement de partenariats avec d'autres entreprises locales pour assurer un service de circuit court, de la production du saumon à sa distribution, en passant par son conditionnement.

Assurer une sécurité alimentaire tout en préservant les ressources :

L'ambition de Monsieur Alain Treuer, Président de LOCAL OCEAN est de répondre à une demande des consommateurs en protéine animale grâce à des processus plus éco-responsables, durables et maîtrisés.

La ferme aquacole imaginée par les équipes de LOCAL OCEAN intègre dans sa stratégie de développement l'empreinte carbone de la chaîne de production du saumon, la préservation de l'espèce et la volonté de créer une dynamique locale.

QUESTION SOULEVÉE LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE : La qualité de la viande d'élevage est-elle équivalente à celle des saumons sauvages.

LOCAL OCEAN prévoit d'utiliser la technologie du « Re-circulating Aquaculture Systems », RAS. Ce procédé est basé sur la circularité de l'eau au sein de la ferme aquacole. Les poissons sont élevés dans des bassins alimentés par des circuits maîtrisés.

Cette technologie est déjà utilisée à l'international. La réunion publique du 20 juin dernier a donné l'opportunité à Monsieur le Président de rassurer les riverains sur la stratégie de LOCAL OCEAN pour prendre compte les retours d'expérience de ses confrères face aux incidents qui sont survenus dans plusieurs usines utilisant la technologie RAS dans le monde.

L'eau serait puisée directement dans la mer, puis filtrée et nettoyée, oxygénée et traité aux UV pour être désinfectée puis enfin injectée dans les bassins.

Pour nourrir les saumons, LOCAL OCEAN prévoit l'utilisation de protéines françaises et locales de haute qualité. Deux types de protéines sont envisagées : de la protéine végétale et de la protéine animale provenant d'insectes. L'entreprise n'utilisera pas de protéine d'origine animale provenant d'autres poissons.

QUESTION SOULEVÉE LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE : Comment seront maîtrisées les consommations d'eau et d'énergie ?

LOCAL OCEAN a développé son projet en intégrant dès la conception les aspects de sobriété et d'efficacité des usages de l'eau et de l'énergie.

Pour les aspects énergétiques, LOCAL OCEAN mise sur la technologie des pompes à chaleur pour limiter la quantité d'énergie nécessaire au maintien de la température de l'eau dans les bassins.

L'entreprise a travaillé sur des systèmes de filtration en continue de l'eau par des bio-filtres.

L'objectif est de réinjecter à chaque cycle, 99,5% de l'eau dans les circuits après le nettoyage. Les 0,05% restants sont destinés à être rejeté dans le bassin du port de Boulogne-sur-Mer.

La consommation électrique du site est aujourd'hui estimée à 12,9MW.

QUESTION SOULEVÉE LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE : Le bien être animal est-il un sujet central pour LOCAL OCEAN ?

Travailler avec le vivant, c'est s'assurer du bien-être des animaux tout au long de leur cycle de vie. Cet aspect est indispensable, tant d'un point de vue sociétal que d'un point de vue qualité produit.

Le projet de LOCAL OCEAN est de maîtriser la qualité de l'eau qui circule au sein de son site tant en termes chimiques, que physiques (température). La maîtrise de la qualité de l'eau amènera le bien-être des animaux.

Le saumon a besoin d'une température stable pour garantir son bien-être.

QUESTION SOULEVÉE LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE :

Comment LOCAL OCEAN compte maîtriser ses impacts sur l'environnement ?

Sur le sujet des déchets, l'entreprise s'est rapprochée de partenaires sur la zone de CAPECURE afin de valoriser une partie de ses déchets organiques.

Monsieur Treuer a également rappelé son engagement de contrôler les rejets des bassins d'élevage.

Les principaux enjeux sont liés aux matières en suspension, à l'azote et au phosphore. LOCAL OCEAN s'est engagé à descendre sous les seuils de rejets autorisés ainsi que de prévoir une redondance de ses systèmes pour pallier à d'éventuelles défaillances en cas de crise. Les rejets seront effectués dans le port afin de pouvoir maîtriser en cas d'incident la propagation de polluants

éventuels, ce qui ne serait pas possible dans la mer. Cette mesure fait débat quant à l'impact potentiel de l'entreprise sur l'écosystème du port et surtout sur la qualité de eaux de baignades. L'artificialisation des sols a également été abordée au cours de l'enquête publique. LOCAL OCEAN vise une implantation sur un ancien terrain du port gagné sur la mer lors de la construction du port de commerce. Ainsi, l'entreprise sera au plus proche de l'eau sans mobiliser des terres agricoles ou d'intérêt écologique.

Un enjeu en devenir est également prégnant, c'est celui de la montée des eaux. L'entreprise devra s'assurer d'avoir pris en compte les modélisations d'augmentation du niveau de la mer pour assurer l'exploitation de son site sur le long terme.

CONCLUSION :

LOCAL OCEAN a pour ambition de répondre à la demande croissante en saumon du marché français. La démarche est d'avoir une empreinte carbone maîtrisée en créant un circuit court, limitant le transport en aval de la transformation du poisson.

L'entreprise doit malgré tout faire face à plusieurs enjeux de maîtrise des risques et des impacts d'un projet d'une telle ampleur. L'information du public permettra de rassurer les parties prenantes concernées quant aux rejets de l'usine et au management des bassins d'élevage.

Le MEDEF Côte d'Opale soutient LOCAL OCEAN dans son projet d'implantation sur le territoire Boulonnais.

envoyé : 11 juillet 2023 à 08:54

Auteur: Jeanne L.

Sujet: rejets polluants

Message:

Par ses rejets polluants LOF participera au dépassement des rejets azote/phosphore des limites planétaires dès le début de son exploitation, notant qu'il est projeté une augmentation de la production au fil des ans, entraînant un surplus de rejets azote/phosphore alors même que l'objectif de réduction se posera avec de plus en plus d'acuité pour préserver la biodiversité nécessaire à la survie de l'espèce humaine.

envoyé : 11 juillet 2023 à 09:19

Auteur: Fabrice Obaton

Sujet: Avis très défavorable au projet de ferme aquacole

Message:

Je ne peux qu'émettre un avis très défavorable à ce projet de ferme aquacole de saumons.

Plusieurs raisons me poussent à cette opposition déterminée :

- dans un monde aux ressources finies, dans lequel les effets du changement climatique se constatent chaque jour; ce projet ne ferait qu'aggraver les dérèglements pour notre beau littoral :
CE PROJET N'EST PAS DANS LE SENS DE L'HISTOIRE

- lancer ce projet nous laissera une dette imprescriptible aux générations futures

- il ne correspond à aucun besoin de la population, la consommation de saumon ayant été créée artificiellement, ce projet n'a qu'un seul but : le profit. Ce n'est pas avec le profit que nous sauverons la planète et que nourrirons la population

- 70 : nombre ridicule de créations d'emplois à mettre en regard des effets néfastes sur

l'environnement. Effets néfastes environnementaux qui ne pourront que faire fuir les touristes alors que nos municipalités font tout pour les attirer. A-t-on pensé à l'image de nos villes de Boulogne et Le Portel associés à une ferme industrielle ?

- 8 : le nombre de degrés de hausse de la température de la Manche lors des rejets même sur quelques jours. N'en avons-nous pas assez de détériorer notre écosystème ? Est-il nécessaire de

faire souffrir les espèces locales pour favoriser un élevage intensif ? N'es est-il pas assez e la souffrance des saumons qu'il faille en plus faire souffrir les carrelets, soles de la Manche ?

- *la hausse de la montée des océans due à la hausse de la température des eaux met en péril cette usine. Qu'en faisons nous ? On la laisse sombrer ou à coup de grands travaux aux frais du contribuables on la protège en dénaturant un peu plus notre littoral ?*
- *Quid de la souffrance des saumons ? Espèce migratoire, que font ces saumons enfermés dans cet espace minuscule ? Quelle nourriture voulons-nous pour les habitants ? Un saumon gras, sans goût ? Avec cette usine, on cherche à inonder le marché agro-alimentaire de nourriture de basse qualité (encore une belle image pour Boulogne) au détriments de la santé publique ?*
- *Quel trafic de camions pour sortir de l'usine ces milliers de tonnes de poissons ?*

Bien d'autres arguments pourraient être utilisés, comme les rejets en mer, le type d'alimentation des saumons mais l'intérêt général doit primer. Or l'intérêt général exige de nos représentants, de notre gouvernement la prise en compte impérative du monde dans lequel nous vivons. L'intérêt général c'est la santé de nos compatriotes, c'est la préservation de l'espace de vie des Boulonnais et Portelois, l'intérêt général n'est pas dans les intérêt financiers d'une entreprise dont le seul but est le profit issu de commercialisation de mal bouffe.

Par tout cela, je souhaite ardemment que ce projet ne se fasse pas !

envoyé : 11 juillet 2023 à 10:28

Auteur: Laurent Lorient

Sujet:

Refus d'implantation d'une ferme élevage aquacole (local océan) à Boulogne sur mer / le Portel

Message:

L'implantation de ce genre de structure, que ce soit à Boulogne sur mer / le Portel , ou où que ce soit ailleurs, est un danger manifeste au niveau écologique (captation / rejet des eaux / traitement / conséquences pour les milieux environnants (milieu maritime, faune, pollution) tant qu'à la souffrance animale générée par cet élevage intensif.

Par ces motifs je m'oppose à l'implantation de cette structure.

envoyé : 11 juillet 2023 à 10:33

Auteur: Laura Vandomme

Sujet: Avis défavorable à l'installation du projet d'élevage intensif de saumon

Message:

J'émet un avis défavorable à ce projet d'élevage intensif de saumon. Des millions d'individus sensibles seront entassés, se blesseront et seront tués dans des conditions déplorables et ne répondant aucunement à leur besoin biologique. À l'heure du dérèglement climatique et où les citoyens sont de plus en plus sensibles au bien-être animal, est-il raisonnable, politiquement , d'encourager ce modèle économique délétère tant, pour les animaux, l'environnement et les humains ? Il est nécessaire d'imposer un moratoire contre tous ces projets d'élevage intensif. Éthique et respect de toute vie doivent prévaloir.

envoyé : 11 juillet 2023 à 11:26

Auteur: Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord

Sujet: Enquête publique - Création d'une prise d'eau à la mer - projet Local Océan

Message:

Monsieur,

En tant que représentant de l'activité conchylicole, le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord (CRCNMN) formule, dans ce courrier, ses observations dans le cadre de l'enquête publique portant sur la création d'une prise d'eau à la mer relative au projet Local Océan.

Des zones de production mytilicole se situent à proximités de la zone de prise d'eau de mer envisagée. A ce titre, nous rappelons l'enjeu primordial pour notre activité de la qualité des eaux littorales en particulier microbiologique et de la vigilance nécessaire quant aux questions de qualité globale des eaux de rejets.

Le CRC Normandie – Mer du Nord s'interroge notamment sur le procédé de gestion des salissures biologiques (moules et autres) qui nécessite, dans certaines stations de pompage, le recours à la chloration par injection d'hypochlorite et sur l'ensemble des moyens mise en œuvre pour contrôler et prévenir la remise en suspension, induite par le rejet, des matières et des polluants qui pourrait y être associés.

Notre Comité, et moi-même, restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

envoyé : 11 juillet 2023 à 13:51

Auteur: Asso AIVES Jean-Michel Jedraszak

Sujet: Elevage aquacole Le Portel

Message:

10 juillet 2023

Asso AIVES

Heuringhem

Contribution de l'association AIVES à l'enquête publique concernant un projet d'élevage de saumons sur Le Portel / Boulogne sur Mer.

AIVES (Association InterVillage pour un Environnement Sain) est une association créée en 2012 et dont l'objet est :

« Article 2 : Objet Cette association a pour objet de mener toutes actions et interventions, mais également ester en justice, en faveur de la protection de l'environnement, de la santé humaine et du bien-être des animaux, ces trois domaines étant d'ailleurs étroitement intriqués. Elle veille aux équilibres fondamentaux des écosystèmes (biotopes et biocénoses), au respect de l'eau, de l'air, des sols, des paysages et des cadres de vie dans une perspective d'un développement soutenable et d'une transition écologique. [...] Elle exerce son activité principalement dans la région audomaroise et les territoires limitrophes, voire à l'échelle régionale et nationale. Son action passera notamment par une information et une sensibilisation des citoyens consommateurs ».

Les motifs pour s'opposer à ce projet de ferme aquacole sur le territoire de Le Portel sont multiples et sont détaillés dans les contributions de plusieurs associations mais aussi dans les avis des divers organismes consultés (MRAE, OFB, CNPN, Conseil de gestion du parc marin...). On s'étonne qu'un avis simple ait été demandé plutôt qu'un avis conforme au Conseil de gestion du parc marin ! rien que ce fait fragilise énormément l'ensemble du DDAE. On s'étonne aussi de l'absence d'avis de l'IFREMER sur le volet Eviter-Réduire-Compenser alors que cet organisme est concerné au premier chef ! Quel est le pourquoi de ces deux manques ?

Bien sûr les dossiers ICPE font souvent l'impasse sur le côté "bien-être animal", le traitement de ce volet est pourtant une demande importante au niveau sociétal. Comment peut-on ignorer à ce point le comportement naturel, physiologique des saumons et les enfermer ainsi à vie dans des petits bassins !!! Nous laissons les associations de défense des animaux développer ce point.

Notre contribution concerne essentiellement le choix du site d'implantation du projet et l'étrange choix de la rade de Boulogne sur Mer pour le rejet des effluents.

Sur le lieu d'implantation du site.

Les explications sur le choix du site sont très lacunaires et les propositions de choix alternatifs quasi inexistantes ! Pourtant comme il est écrit dans le DDAE, les sites potentiels pourraient être nombreux, en France comme à l'étranger. Il est quand même osé, voire choquant, de choisir comme lieu d'implantation de cet élevage intensif de saumon le littoral boulonnais alors que celui-ci sort à peine d'une longue phase de dépollution, tant au niveau de la Liane qu'au niveau des sites des anciennes usines métallurgiques de la zone portuaire ! On rappelle que la baignade n'est autorisée sur la plage de Boulogne sur Mer que depuis quelques années et l'implantation de cette usine polluante (du fait de ses rejets et des remous des sédiments) risque de tout remettre en cause. Imagine-t-on une telle implantation sur le port d'Etaples, à quelques centaines de mètres de la plage du Touquet !

Sur la localisation de la zone des rejets.

Là-aussi, peu de propositions de choix alternatifs et peu d'explications sur le choix de la rade de Boulogne sur Mer !

La logique aurait été de choisir le lieu de rejet des effluents à l'Ouest de la digue Carnot, en "pleine mer" pour permettre une dilution rapide et efficace des divers polluants (azote, phosphore, matières organiques en suspension, résidus de médicaments...) et un moindre impact sur l'augmentation locale de la température.

Au lieu de cela, LOF choisit de rejeter l'ensemble de ses polluants dans la rade de Boulogne sur Mer, une zone quasiment fermée, avec au Sud les installations portuaires, à l'Ouest la digue Carnot, au Nord la pointe de la Crèche et à l'Est la plage de Boulogne sur Mer ; seule l'angle Nord-Ouest s'ouvre sur la Manche ! L'eau de cette zone est donc peu renouvelée, elle est de plus peu profonde et donc peu propice à la dispersion des polluants.

Le choix du lieu de rejet est donc incompréhensible sauf à considérer que LOF fait ce choix pour échapper à la loi sur l'eau, préférant polluer des eaux portuaires où les contraintes environnementales sont moindres ! Sauf que dans le cas présent, les eaux portuaires et les eaux de baignade de la plage de Boulogne sur Mer sont contiguës dans la rade de Boulogne décrite supra. C'est aussi mettre à mal tous les efforts récents de dépollution (Liane et port) pour obtenir des eaux de baignade de bonne qualité, pire les 7500 m³ rejetés chaque heure risquent de mobiliser les anciens sédiments pollués du bassin RoRo.

Sur le risque de prolifération des algues.

En raison des rejets très importants (et minimisés) d'azote -115 tonnes/an- et de phosphore -5,7 tonnes/an- une eutrophisation des eaux de la rade de Boulogne sur Mer est à craindre.

L'eutrophisation, c'est : « Un apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème ».

ETRILLARD Claire, Le droit face aux marées vertes en Bretagne, Energie-Environnement-Infrastructures, n°4, 1er avril 2018, p.23

Le caractère "fermé" de la rade de Boulogne, sa faible profondeur, le faible renouvellement de ses eaux sont des facteurs favorisant de cette eutrophisation tout comme le réchauffement climatique peu pris en compte par LOF. La température de l'eau de baignade de la plage de Boulogne est de 20° ce lundi 10 juillet (poste de surveillance).

Nul doute que cette eutrophisation sera favorable à la prolifération des algues et à leur possible échouage sur la plage de Boulogne. La Bretagne n'a plus le monopole des algues vertes, on les trouve plus au Sud sur les plages de la Baule et plus au Nord en Normandie. Eaux peu profondes et peu renouvelées, lumière et chaleur 20°, apport suffisant en azote, sont les ingrédients nécessaires à la prolifération des algues d'après des associations bretonnes consultées. À Boulogne, l'homme ne peut pas agir sur la lumière et la chaleur, sur la configuration de la rade (fermée, peu profonde et peu renouvelée) ; pour éviter les algues, il ne peut agir que sur les apports en nitrates (azote). Or si le projet se réalise, le taux d'azote pourrait être suffisant pour déclencher la prolifération des algues. LOF se retranche derrière une VLE de 30 mg/litre pour affirmer qu'il n'y aura pas de problème, c'est un peu léger voire faux.

La teneur en azote au niveau de la rade dépendra de 3 sources :

- "Le bruit de fond" c'est-à-dire la concentration actuelle qui n'est pas détaillée et qui devrait l'être sur plusieurs points de la rade.

- Les apports (actualisés) de la Liane que l'on ne connaît pas davantage et qui devraient être détaillés en fonction des saisons.

- Les apports liés aux rejets dans la zone portuaire qui sont donnés à 2,3 mg/litre par LOF avec un débit de 7500 m³ par heure (environ 150 tonnes/an et non 115). Ces rejets sont quotidiens, 365 jours par an, et donc s'accumulent probablement lors de la saison froide où ils ne sont pas utilisés.

Nous avons ainsi l'équivalent de deux rivières qui alimentent en azote la rade de Boulogne, rade dont les caractéristiques sont propices à l'eutrophisation de l'eau et à une éventuelle prolifération des algues. La VLE de 30 mg/litre donnée par LOF est faussement rassurante, voire ci-dessous la position du TA de Rennes qui retient un taux de 5 ou 10 mg/litre comme seuil déclencheur d'une prolifération des algues vertes.

Extrait du jugement du TA de Rennes du 25 octobre 2007

« Considérant qu'il n'est pas contesté, alors que cela résulte en outre clairement de l'instruction et notamment des pièces du dossier, que la prolifération des algues vertes est directement liée à la présence dans l'eau de nitrates à un taux supérieur à 5 ou 10 mg/l qui en est le seuil déclencheur ; que les nitrates sont amenés dans les baies en cause par les cours d'eau s'y déversant ; que les pièces des dossiers et notamment le rapport de la cour des comptes de 2002, le rapport du Conseil scientifique de l'environnement de la région Bretagne de 1998, les actes du colloque de l'IFREMER de 1999, établissent l'origine principalement agricole des nitrates, apportés dans les baies de Saint-Brieuc et de Douarnenez par les flux terrigènes des cours d'eau ; que les actes du colloque de l'IFREMER fixent à un pourcentage égal ou supérieur à 95 cette origine pour les cours d'eau des baies de Saint-Brieuc, à l'exception du Gouët, et de Douarnenez ; qu'ainsi il est établi que les

marées vertes en cause dans la présente instance ont trouvé très majoritairement leur origine dans les nitrates issus de la dégradation des apports azotés agricoles ; que ces apports azotés proviennent essentiellement de l'épandage des lisiers issus des exploitations d'élevage ; »
http://seaus.free.fr/IMG/pdf/TA_Rennes_25.10.07.pdf

Au minimum, le DDAE devrait comporter une étude sérieuse sur une probable eutrophisation des eaux de la rade, et sur une possible prolifération des algues. Boulogne sur Mer ne veut certainement pas être la première plage du Nord polluée aux algues vertes.

Pour toutes ces raisons et pour les autres explicitées dans d'autres contributions, nous demandons à l'enquêteur public de donner un avis défavorable à ce projet de ferme aquacole sur le Boulonnais.

Jean-Michel Jedraszak pour AIVES

envoyé : 11 juillet 2023 à 15:59

Auteur: Brevier Marie-Line

Sujet: *Projet Local Ocean*

Message:

*Je suis clairement inquiète quant aux conséquences environnementales de ce projet.: qualité des eaux de baignades pour les locaux et les touristes, mise en danger de la faune et de la flore sur ces zones aquatiques avec le réchauffement de ces eaux et leur pollution. Enfin, je déplore aussi beaucoup la souffrance animale de tous ces saumons qui vivront enfermés dans une extrême promiscuité , alors qu'ils sont faits pour s'ébattre dans de grands espaces! La création de quelques dizaines d'emplois ne justifie absolument pas tous ces risques et pollutions à venir!
Je demande donc à Mr l'enquêteur de donner un avis négatif à ce projet délétère!*

envoyé : 11 juillet 2023 à 17:35

Auteur: Marc Everard

Sujet:

Questionnements et position du GDEAM-62 sur le projet

Message:

Bonjour,

N'étant pas certain de pouvoir me libérer pour rencontrer le commissaire-enquêteur demain, je souhaitais déposer l'intervention de l'association et ses pièces annexes. Ce n'est pas la première fois que je constate que le dispositif du registre électronique ne permet pas le téléchargement mais uniquement une rédaction directe ou du copier-coller sans mise en forme.

Le GDEAM reste, bien entendu, un soutien sans faille à la procédure de l'enquête publique, seule procédure de consultation du public qui permet d'avoir un interlocuteur indépendant du pétitionnaire et de ses soutiens pour l'éclairer et recueillir ses préoccupations. Chaque fois que la situation le permet, l'entretien avec le commissaire-enquêteur est à privilégier. Toutefois, il est profondément anormal que les personnes qui ne sont pas en mesure de faire le déplacement ou ne le souhaitent pas et s'en remettent au registre électronique ne puissent pas télécharger une intervention et ses éventuelles pièces annexes.

Je demande donc une fois de plus aux services de l'Etat de modifier les modalités d'accès au registre électronique à l'avenir.

Cordialement,

envoyé : 12 juillet 2023 à 06:33

Auteur: Kim Gwen Barbez

Sujet:

Local Ocean - Projet de ferme à saumon à Boulogne-sur-Mer

Message:

Bonjour,

Que dire face à cette proposition outrageuse? Au delà de la question éthique, celle de la souffrance animale qui se pose quand à un projet d'élevage de poisson qui ne sont pas natifs de la région; et des conditions du dit élevage quand l'on sait (par le biais de travail d'information d'associations telles que L-214) que les conditions de ce type de structures relèvent bien souvent de la cruauté pure et simple, il y a aussi une question de responsabilité environnementales. À l'heure où les effets de la crise climatique actuelle sont plus palpables et indéniables que jamais, un tel projet, dont nous connaissons déjà par empirisme l'impact probable qu'il aura sur la biosphère de Boulogne et sur les eaux environnantes, semble délirant, et déconnecté de toute réalité. On ne peut que s'opposer à ce projet, et par conséquent, il me faut ici me positionner contre l'établissement du Local Océan à Boulogne.

Cordialement,

Kim Gwen Barbez.

envoyé : 12 juillet 2023 à 09:21

Auteur: ISABELLE MAILLE

Sujet: PROJET D ELEVAGE INTENSIF DE SAUMON

Message:

AVIS DEFAVORABLE.

L ELEVAGE INTENSIF EST UN SYSTEME DANS LEQUEL NOUS DEVONS SORTIR. LE BIEN ÊTRE ANIMAL Y EST PROSCRIT

envoyé : 12 juillet 2023 à 11:17

Auteur: FEUTRY Guy

Sujet: Local Ocean Le Portel

Message:

Ce projet est à contre courant

Tout le monde connaît les crises climatiques et écologiques qui nous traversent fortement ; alors a ton vraiment besoin d'en rajouter ? Les impacts connus de ce projet sont négatifs. Projet porteur de création d'emplois ? C'est encore discutable.... Ne risque t on pas de nuire encore à la pêche locale qui a déjà "pris cher" avec le Brexit.

La souffrance animale est elle prise en compte.

Ce projet me semble relever d'une autre époque ! C'est donc non !

envoyé : 12 juillet 2023 à 11:58

Auteur: AQUIMER

Sujet: Avis positif - Enquête publique Local Océan France

Message:

La diminution des ressources liées à la pêche est compensée aujourd'hui par les produits issus de l'aquaculture, qui constituent la majorité des produits transformés à Boulogne-sur-Mer. Toutefois, la production aquacole française reste marginale et représente moins de 3 % des produits aquacoles commercialisés en France.

La nécessité de développer une aquaculture nationale est un impératif et de nombreux projets aquacoles innovants souhaitent s'installer sur le territoire des Hauts-de-France, en témoigne le projet porté par Local Océan France, objet de la présente enquête publique.

Dans un contexte de densification des activités humaines au niveau des zones littorales, les conflits d'usage se développent. Ainsi, les projets de nouvelles installations en aquaculture marine peuvent faire l'objet de contestations.

Le projet de Local Océan France présente l'avantage d'une implantation à terre, sur le site portuaire de Boulogne-sur-Mer, limitant ainsi les conflits d'usage avec les activités en mer. Par ailleurs, la technologie utilisée (le circuit fermé), vertueuse d'un point de vue environnemental, permet de recycler l'eau nécessaire à l'élevage des saumons et en limite ainsi les apports.

En 2016, en partenariat avec Boulogne Développement Côte d'Opale, Nouvelles Vagues et Idée Aquaculture, AQUIMER a réalisé une Étude de faisabilité et de préfiguration d'un lotissement aquacole à la demande de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Les objectifs étaient, entre autres, d'identifier l'emplacement le plus propice au développement d'une activité aquacole sur le territoire boulonnais et de définir les caractéristiques techniques de cette activité.

Il en est ressorti que la zone la plus appropriée pour accueillir une activité aquacole était le Port de Commerce. Ce site permet d'installer une station de pompage avec prise d'eau en mer au large et en profondeur pour limiter les variations de températures. Les eaux aquacoles sont ensuite traitées au sein d'une station spécifique sur site puis rejetées dans le port dans le respect de la réglementation en vigueur, n'impactant donc pas les écosystèmes.

Le projet présenté par Local Océan France est en adéquation avec les caractéristiques techniques définies dans le cadre de notre étude. Le bien-être animal, condition essentielle à respecter pour qu'un élevage soit productif, est particulièrement bien appréhendé par le porteur de projet, qui maîtrise la technologie du circuit fermé.

Techniquement pertinent et prometteur, ce projet mérite de voir le jour et permettra de valoriser le territoire boulonnais et, plus largement, des Hauts-de-France en tant que précurseur dans la production aquacole en circuit fermé. Il approvisionnera en saumon les nombreuses entreprises de transformation boulonnaises, à la recherche de produits aquatiques « Origine France » pour répondre aux attentes des consommateurs.

Par ailleurs, les compétences scientifiques, techniques et de formation en lien avec l'aquaculture présentes sur le territoire gagneront à travailler en partenariat avec Local Océan France, que ce soit dans le cadre de travaux de recherche ou de modules de formation initiale ou continue.

envoyé : 12 juillet 2023 à 14:02

Auteur: FROM Nord

Sujet: Avis favorable - enquête publique

Message:

Enquête publique relative au projet d'implantation d'une ferme aquacole sur le site portuaire de Boulogne-sur-Mer, porté par Local Océan France

Contribution FROM NORD – Commission Economie maritime

- Plus de la moitié des produits aquatiques consommés dans le monde sont issus de l'aquaculture.*
- Ils sont très massivement importés puisque l'Europe Communautaire représente 3% de la production aquacole mondiale alors que notre marché est l'un des plus porteur.*
- Le développement d'une aquaculture européenne est un objectif de l'Union Européenne.*
- La production aquacole européenne doit se différencier des productions de masse en :*
 - o Répondant aux exigences de développement durable : maitrise de l'eau et des effluents, qualité de l'aliment, maitrise sanitaire*
 - o Veillant au bien-être animal (densité en bassins et techniques d'abattage).*
- Les seules possibilités de développement sont en circuit fermé car l'espace maritime est mesuré et que la production « In Land » permet un suivi constant des paramètres d'élevage.*
- Les entreprises de transformation de Boulogne-sur-Mer travaillent aussi bien les produits issus de la pêche que de l'aquaculture et importent de grandes quantités de saumon. Disposer d'une production locale, tracée et de qualité serait incontestablement un avantage supplémentaire.*
- L'implantation prévue sur le port de Commerce présente l'avantage de ne pas empiéter sur les espaces naturels.*
- Les produits issus de l'aquaculture ne sont pas concurrents mais complémentaires des débarquements issus de la pêche locale.*
- L'entreprise LOCAL OCEAN présente un projet techniquement cohérent qui contribuerait au développement économique du premier port de transformation français.*

Ce projet reçoit donc de notre part, un avis favorable.

envoyé : 12 juillet 2023 à 15:44

Auteur: Sandra Caron

Sujet: enquête publique local ocean

Message:

Bonjour,

habitante de Boulogne sur mer, je suis préoccupée par la création et le maintien d'emplois, aussi toute initiative économique me semble intéressante pour notre territoire. Cependant j'ai été alertée par de nombreuses réserves émises au sujet du projet Local Océan. Le nombre de création d'emplois apparaît relativement modeste au regard non seulement des sommes investies mais aussi et surtout des nombreux risques liés au projet. Je suis opposée à ce projet pour les raisons suivantes :

- 1. L'impact sur le paysage par une structure gigantesque malgré un projet architectural original et ce sur une surface importante 14h au total ;*
- 2. Le faible nombre d'emplois créés, et l'incertitude des effets sur l'emploi local : adéquation avec les qualifications de la main d'oeuvre locale, conditions de travail, pérennité des emplois... ;*
- 3. Les pollutions au CO2 (construction en béton, consommation d'énergie, transports longue distance/importations d'Islande, marchés à l'export), à l'azote (114 tonnes/ an) et au phosphore (5 tonnes/an1) (1ère et 3ème limites planétaires déjà franchies!) ;*

4. Les menaces sur la biodiversité (2ème limite planétaire déjà franchie !) et sur les activités de la pêche artisanale ;
5. Le manque de pérennité de Local Ocean vu le risque de submersion marine ;
6. La concentration économique au détriment d'un tissu économique local, diversifié ;

L'aquaculture est un secteur en expansion, les taux de marge des grosses entreprises très élevés mais les sujets de préoccupation sont trop nombreux et ce projet inquiète les habitants par sa démesure, les risques sur l'environnement et son faible impact sur l'emploi local. Les habitants sont inquiets et mécontents qu'un tel projet, aussi absurde se servent de l'enjeu de la création d'emploi pour s'imposer à eux et créer des nuisances aussi bien à court terme qu'à long terme. D'autres solutions existent, bien plus pérennes, pour créer des emplois utiles à l'homme et à l'environnement.

envoyé : 12 juillet 2023 à 16:17

Auteur: Jacky Bonnemaïn, Directeur de l'association Robin des Bois

Sujet: Observations de l'association Robin des Bois

Message:

Messieurs,

Notre première observation est que les promoteurs et fondateurs de ce projet manquent de fiabilité technique et de fiabilité financière. LOF dispose d'un capital de 1053€. Or le budget prévisionnel de l'opération dépasse 100 millions d'euros.

Monsieur ANESHANSLEY qui est présenté comme le directeur technique de LOCAL OCEAN FRANCE (LOF) dans la description du projet (p.7), se présente comme un spécialiste états-unien de l'aquaculture. C'est surtout un spécialiste de projets et les exemples concrets de ses réalisations manquent de transparence en tout cas dans le domaine très particulier de l'élevage de saumons. Nous sommes très étonnés que ce spécialiste émérite et ses associés n'aient pas eu l'occasion d'organiser un voyage aux Etats-Unis ou dans un autre pays pour prouver la réussite et l'efficacité sur le long terme d'une telle entreprise aux élus et partenaires du Boulonnais. Monsieur KALUKIN est un professionnel du bâtiment.

Les actionnaires principaux semblent être Monsieur Alain TREUER et une certaine ALCINOOS ADVISORY CAPITAL basée au Portugal. Elle a un capital social de 20.000€.

Dans la convention signée entre LOF et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ces deux actionnaires s'engagent à verser 800.000€ en caution personnelle et 1.200.000€ en affectation hypothécaire. Pour le moment, les promoteurs bénéficient de deux aides virtuelles de 5 millions d'euros en provenance de la Communauté d'Agglomération et de la Région.

La lettre de manifestation d'intérêt de la Banque Populaire du Nord (BPN) est on ne peut plus évasive et ne garantit en rien qu'elle soutiendra financièrement le projet.

Nos déductions autant que notre intuition et notre connaissance des projets industriels soutenus par des investisseurs étrangers ayant aussi peu d'assises financières nous conduisent à penser que le projet LOF est au mieux un rêve et au pire une arnaque basée sur la crédulité et le fol espoir des autorités locales de contribuer à la résorption du chômage.

Nous notons d'ailleurs que sur le littoral atlantique plusieurs projets de production annuelle de 10.000 tonnes de saumons suscitent des polémiques voire des rejets tandis que le seul élevage de saumon actif en France est en ce moment même exposé à de nombreuses difficultés techniques et financières dans la rade de Cherbourg. Nous notons que le projet PURE SALMON qui était en

gestation dans la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en janvier 2020 a avorté et qu'il a été transplanté dans l'estuaire de la Gironde où il suscite beaucoup de polémiques et de contestations.

En ce qui concerne la description du projet, nous notons en particulier que les eaux industrielles seront rejetées dans le bassin Ro-Ro à hauteur de 800 à 1000m³ par heure, correspondant à un flux d'azote annuel d'au moins 260 tonnes et de phosphore de 80 tonnes. Cet apport supplémentaire en nutriments qui va se cumuler avec les autres pollutions d'origine industrielle et urbaine et avec les rejets de très mauvaises qualités de la Liane va favoriser l'eutrophisation du bassin Ro-Ro, la prolifération d'algues invasives et aggraver l'insalubrité de la plage de Boulogne-sur-Mer d'autant que les rejets seront aussi chargés en bactéries, en résidus médicamenteux et quoi qu'en dise LOF, en coliformes fécaux. L'impact global de ces rejets pour la faune piscicole est sous-estimé. Le silence est gardé sur les effets de ce rejet sur les espèces protégées comme l'anguille et l'hippocampe.

Il en va de même pour l'impact du pompage en mer à plus de 700m au large de la digue Carnot. Le rôle d'aspirateur du plancton et des poissons des pompes n'est pas quantifié. Il n'y a aucun inventaire des habitats naturels sur les secteurs concernés par la prise d'eau alors que les zones côtières des estuaires de la Manche orientale sont des nourriceries notamment pour les poissons plats. Il n'y a pas par ailleurs d'évaluation de la toxicité, des Eléments Traces Métallique (ETM) et éventuellement de PCB, de PFAS et de substances bromées dans l'eau de mer pompée sur les saumons d'élevage à leurs différents stades.

Les saumons seraient alimentés en grosse partie des granulés de farine d'insectes, de soja, de la farine de poisson et de la farine de crustacés, de la farine de sang de volaille. Les smolts de 200g seraient anesthésiés pour être vaccinés en cas de nécessité. Les promoteurs citent 4 producteurs d'aliments pour l'aquaculture toutes espèces confondues. Près de 11.000 tonnes d'aliment mort alors que le saumon est une espèce active et opportuniste.

Nous sommes extrêmement perplexes sur la viabilité du projet et des saumons. Le seul intérêt de Boulogne-sur-Mer, c'est qu'en cas de mortalité massive, les saumons pourront être récupérés par l'entreprise islandaise qui fabrique à Boulogne des aliments pour animaux.

L'association Robin des Bois est opposée à ce projet et recommande à toutes les parties prenantes boulonnaises de s'en dégager.

*Jacky Bonnemains
Directeur de Robin des Bois*

envoyé : 12 juillet 2023 à 16:24

Auteur: Guillemette FESSY

Sujet: Avis négatif pour le projet de Local Ocean

Message:

*Monsieur le Commissaire-enquêteur,
Mesdames et Messieurs de la commission d'enquête publique,*

Je vous demande de donner un avis négatif au projet de Local Ocean France (LOF) dans l'agglomération boulonnaise (62) d'élevage de saumons, eu égard aux observations ci-dessous. Pour éviter les redites inutiles de rapports que vous avez déjà, je n'écris ici que les points les plus importants sans les détailler.

1. Le Parc naturel marin a rendu un avis conforme et non simple, explique le GDEAM-62 dans sa contribution à cette enquête. Je vous demande de prendre en considération les expertises de l'OFB et de la MRAE ainsi que l'avis défavorable rendu les 4 et 7 juillet par le Parc naturel marin.
2. Dans les espaces proches du rivage, l'urbanisation doit être limitée. Or 72 824m² de surface plancher ne sont pas une surface limitée. En outre, il est interdit de construire dans la bande des 100m à compter du rivage en dehors des zones urbanisées. Donc ce projet paraît illégal en regard de la loi littoral.
3. Des murs en béton en front de mer de 290m de long au nord et au sud, de 110m de long à l'ouest seront bel et bien visibles depuis la côte environnante. Cette défiguration du paysage pour des dizaines d'année est incompatible avec les enjeux paysagers du plan de gestion du Parc naturel marin.
4. Il apparaît un mésusage, voire une confusion par LOF dans l'emploi de termes, notamment : usage industriel, ICPE, pisciculture, transformation de produits de mer. Mésusage qui occulte la non conformité probable de ce projet au plan local d'urbanisme intercommunal.
5. Les craintes des conséquences sur la faune et le milieu marin sont détaillées dans les avis du Parc naturel marin, du CNPN et de la MRAE. La CMNF, quant à elle, a précisé qu'il n'y avait pas eu de concertation entre elle et LOF, juste un échange téléphonique. Il ressort de leurs écrits, ainsi que de ceux de M Jean-Luc Bourgain, spécialiste des mammifères marins, que l'état initial de l'environnement n'a pas été étudié sérieusement. Cela conduit d'une part à sous-estimer les impacts de LOF sur l'environnement, d'autre part et en conséquence à ce que les mesures de réduction, d'évitement et de compensation, que LOF prévoit, soient faussées.
6. Les rejets d'eau provoqueront une nouvelle pollution dans la rade et pour la plage de Boulogne-sur-Mer, d'autant plus que le mélange de masses d'eau différentes est difficile et que cette difficulté n'aurait pas été prise en compte dans le modèle de LOF.
7. Le risque de submersion marine paraît être peu considéré alors que la concession a une durée de 60 ans et que la durée de l'activité est prévue pour 50 ans. Or LOF reconnaît lui-même que les effets du changement climatique impacteront la ferme aquacole bien avant, "10 ou 20 ans" répond-il à la MRAE.
8. La mesure compensatoire prévue pour les oiseaux nicheurs est tout à fait insuffisante. Explications détaillées dans le rapport déposé par le GDEAM-62, p.17 et 18.

Ce projet démesuré est encore inquiétant sur de nombreux autres points :

- a) Nombre de tentatives d'exploitation intensive du saumon échouent dans le monde (Cf. l'étude d'INtrafish).
 - b) Le procédé en recirculation, RAS, est encore expérimental pour de pareilles quantités. A ma connaissance, à grande échelle, il ne connaît que des échecs.
 - c) Les émissions de gaz à effet de serre seront importantes, notamment acheminement des œufs en avion depuis l'Islande, transport routier pour l'exportation du saumon en Europe et pour les déchets éventuellement à plus de 150km.
 - d) LOF participera au dépassement des limites planétaires des rejets d'azote et de phosphore.
 - e) L'éthique animale sera mise à mal : condition concentrationnaire d'existence, tandis que l'alimentation envisagée est problématique. En effet, aucune étude ne confirme la possibilité de nourrir des saumons avec des insectes et des protéines végétales issues de betteraves, maïs ou blé, ce que veut pourtant faire Mr Treuer de LOF.
 - f) En cas de pollution, qui paiera la note de dépollution ? De plus, toute pollution impactera l'activité touristique. Or cette dernière est importante économiquement pour l'agglomération boulonnaise.
 - g) En cas d'arrêt prématuré de l'activité par LOF (pas assez rentable, accident, faillite, etc.), que deviendront tous ces bâtiments ressemblants à des bunkers (quoique dise LOF sur l'aspect visuel) ?
 - h) Dans sa réponse à la MRAE, LOF écrit : "L'ensemble des pièces (...) ne sera pas modifié", se contentant de reformuler ses précédents arguments. Je ne peux que m'inquiéter de son louvoiement par rapport aux règles dans l'étude d'impact - règles de la DDTM, projet du SDAGE, etc.
-

i) J'attire enfin votre attention sur l'inexactitude des propos de M Treuer sur plusieurs points lors de la réunion publique. Que ce soit par méconnaissance, donc incompetence, ou de manière délibérée, cela est grave. Voici un exemple de tels propos : contrairement à ce qu'a affirmé M Treuer, la société MOWI n'utilise pas le procédé RAS à volume équivalent au projet de LOF. Par ailleurs, M Treuer s'appuie sur les sociétés Kaliès et Créocéan. Or celles-ci ne font pas d'aquaculture.

Pour toutes ces raisons, le projet de LOF m'apparaît démesuré, irréaliste, dommageable, nocif voire dangereux et irresponsable. C'est pourquoi je vous demande de rendre un avis négatif.

envoyé : 12 juillet 2023 à 18:02

Auteur: Marcel Ghesquière

Sujet: local océan,ferme aquacole

Message:

je m'oppose à ce projet pour 3 raisons

-le bouleversement de la biodiversité dans la rade de Boulogne affectant la qualité de l'eau et l'accès aux plages

-le bien-être animal, les saumons seront ou malades ou sous antibiotiques

-la qualité finale ne sera pas bonne

envoyé : 12 juillet 2023 à 18:20

Auteur: Association L214

Sujet: Observation concernant l'alimentation des saumons

Message:

Monsieur le commissaire enquêteur, monsieur le préfet,

L'association L214 souhaite manifester son opposition au projet d'élevage intensif de saumons porté par la société Local Ocean. Cette observation concerne l'alimentation des saumons.

Local Ocean a affirmé compter nourrir ses poissons uniquement via des protéines végétales et des insectes, afin d'éviter les farines et huiles de poissons issus de la surpêche.

Or, comme indiqué dans le dossier, page 92, l'alimentation donnée aux saumons sera composée de :

- 32% de poisson (farine/huile) = plus de 10 tonnes par jour de farine et d'huile de poissons issus de la surpêche

- 64% de végétal

- 4% de compléments + additifs (de type phytases)

De plus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de nourrir les saumons uniquement avec des protéines végétales et des insectes, comme l'expliquent les articles suivants :

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/are.14324>

<https://www.biomin.net/science-hub/the-current-state-of-plant-based-proteins-in-aquaculture-feed/>
Actuellement, les protéines végétales ne peuvent composer la nourriture des saumons qu'à hauteur de 30% :

<https://www.cavendish.ac.uk/fish-feed-2/>.

Quant aux protéines d'insectes, l'offre n'est pas du tout prête et les prix seront élevés :

<https://thefishsite.com/articles/why-insect-production-may-have-minimal-impact-on-aquaculture-sustainability>

En 2030, ces protéines ne représenteront qu'1% du marché global de l'alimentation des animaux en

aquaculture : "They estimate that 500,000 tonnes of insect protein will be produced by 2030, of which aquafeed will utilise 200,000 tonnes, petfood 150,000 tonnes, poultry 120,000 tonnes and piglets 30,000 tonnes. While 200,000 tonnes may sound like a lot, it represents less than 1 percent of the global aquafeed market in today's volumes."

En résumé, aucune donnée scientifique publiée n'indique un intérêt à remplacer intégralement les protéines et huiles de poissons par des insectes. Cela diminue même le taux de croissance dans certains cas. De plus, de nombreux aspects ne sont pas encore décrits : pureté des lots, taux de chitine, etc. En l'état, il y a lieu de penser qu'il ne sera pas possible de se passer complètement des farines et huiles de poissons, des produits qui entretiennent une forte pression sur les milieux marins.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Cordialement,

Maud Grégoire, pour l'association L214

envoyé : 12 juillet 2023 à 20:14

Auteur: etienne Dubaille

Sujet: local ocean enquête publique

Message:

après avoir rencontré le commissaire enquêteur et exprimé mes remarques sur la faiblesse des analyses environnementales exposés sur certains sujets, je ne peux que renouveler mon désaccord à l'installation de cette ferme industrielle aquacole sur ce site dès lors que les rejets de l'entreprise, même après traitement aboutisse à un cumul de pollution annuel très important venant remettre en cause les objectifs de qualité de la masse d'eau (FRAT 02) portuaire tels que ceci sont affichés dans le nouveau SDAGE à l'horizon 2027, c'est à dire demain si l'exploitation se met en marche en 2025. Il est ainsi anormal que ces propositions annoncés de rejets remettent en cause tous les efforts consentis par les industriels et les collectivités en vu de limiter les rejets sur l'amont du bassin portuaire: entreprises de Capécure et bassin versant de la Liane. De même l'impossible étanchéité, en cas de problème ou défaillance des circuits hydrauliques de recirculation de l'eau dans les bassins laisse percer le risque de dispersion de saumons d'élevage dans les masses d'eaux portuaires et marines sous protection du parc marin et au sein desquelles l'état français s'est engagé à reconquérir les rivières à poissons migrateurs (Authie, Canche, Slack) dont le saumon sauvage est le représentant le plus symbolique des ces espèces amphihalines. Les efforts ainsi menés par les acteurs publics depuis plus de 20 ans pourraient ainsi être remis en cause ou réduits à néant.

envoyé : 12 juillet 2023 à 20:25

Auteur: Hervé et Brigitte SPIERS

Sujet: enquête publique LOF

Message:

Faute d'un bagage scientifique et technique suffisant, la lecture du rapport de Local Océan nous ont d'abord laissés perplexes mais toutes les réserves émises suffisent à nous conforter dans l'idée qu'une fois de plus l'homme joue à l'apprenti sorcier. Les merveilleuses promesses des avancées techniques nous mènent droit dans le mur. Non à ce projet risqué, non aux dégâts collatéraux, non à la souffrance animale, oui à l'avenir aménagé dans le respect du vivant et dans l'équilibre des espèces.

envoyé : 12 juillet 2023 à 22:37

Auteur: Julien

Sujet: Opposition au projet Local Océan

Message:

Bonjour

Par ce message, je vous fais part de mon opposition au projet Local Océan pour plusieurs raisons:

- La situation de cette construction se fait sur un site à risque de submersion marine.

L'étude prend en compte une surcôte de 0.48 m alors que l'ensemble des données passées (tempête Eleanor de 2018 avait une surcôte de 1.14m) mais aussi futures avec les données du BRGM et du GIEC donnant une surcote de 1.17m.

Il s'avère donc que le site est inapproprié pour cette infrastructure qui est prévue pour fonctionner pendant 50 ans et qui engloutira des sommes d'argent public considérable.

- La pollution rejeté par ce projet est énorme au regard du volume de l'eau évacuée. En effet, l'étude se base sur un arrêté ministériel donnant une valeur limite d'émission en mg/litre. Avec un déversement d'eaux industrielles à 1000 mètres cube par heure, cela représente 8 milliards 760 milles litres par an : les mg deviennent des dizaines ou centaines de tonnes (azote, phosphore, matière en suspension, demande biologique en oxygène...). Il est illogique de se baser sur la concentration de polluants par litre sans tenir compte de la quantité finale déversée.

Boulogne n'a pas eu une plage autorisée à la baignade pendant des années suite à la pollution de l'eau, ce qui a été résolu après la baisse de l'industrie portuaire.

La promesse de l'emploi ne peut pas tout justifier, notamment la pollution des eaux pour la faune et la flore à une époque où la biodiversité est à son plus mal.

Il semble donc inopportun d'installer une usine à saumons à cet endroit.

Il est plus que temps de respecter l'environnement mais aussi les générations futures en leur laissant un environnement moins pollué.

Nourrir du saumon d'élevage en vidant la mer du reste du poisson sauvage encore vivant est une absurdité totale qui ne pourra pas durer 50 ans comme l'annonce la société.

Pour l'ensemble de ces raisons, le dossier d'étude n'est pas suffisant selon moi et l'implantation de ce projet est trop risqué pour engloutir autant d'argent public dans une époque de restriction financière.

envoyé : 12 juillet 2023 à 22:40

Auteur: JEAN-LUC BOURGAIN

Sujet: Suite au rendez vous avec Monsieur Pic de ce jour

Message:

Monsieur Pic,

Je ne peux envoyer de photographies (celles de l'estran avec les algues vertes) via ce dispositif.

Vous avez mon adresse email...

Pour ce qui concerne le travail de recherche de Nicolas Jouanneaux, il s'agit de la these intitulée: Caractérisation de la dispersion de traceurs passifs dans un écoulement côtier soumis à un régime macrotidal : Étude d'impact de la dynamique sur la qualité de l'eau le long du littoral du Nord-Pas de Calais et de la Picardie

par Nicolas Jouanneau

Résumé de la these dans lequel vous trouverez quelques informations sur le fonctionnement de la rade de Boulogne (plus d'informations bien sûr à la lecture de la thèse):

Caractériser la circulation et l'évolution de la qualité des eaux côtières en Manche orientale est un enjeu majeur pour de multiples applications dans une région riche en bio-diversité et en ressources halieutiques. L'hydrodynamisme, dominé par un régime megatidal, joue un rôle essentiel dans les processus de dispersion et de mélange le long du littoral du Nord-Pas-de-Calais. La physiologie

en "entonnoir" de la Manche orientale donne lieu à une dyssymétrie de l'onde de marée qui induit un flot plus intense et plus bref que le jusant, engendrant une dérive résiduelle vers la mer du Nord accentuée par les vents dominants de sud-ouest. Ce contexte atypique confère une structure complexe à l'écoulement côtier, dans une région dite "à influence d'eau douce". L'utilisation du modèle hydrodynamique MARS3D a permis de mettre en évidence certains phénomènes complexes à l'échelle régionale et comprendre la genèse et la dynamique du fleuve côtier. Grâce à la modélisation haute résolution, à l'échelle dite locale, la circulation dans l'enceinte du port de Boulogne-sur-Mer a pu être caractérisée. Il a été démontré qu'un tourbillon anti-cyclonique, caractéristique du régime de flot, permet une évacuation rapide des traceurs passifs transitant par le port. Lors du jusant, une dérive intense vers le sud piège les traceurs dans le port. Ce piégeage peut être accentué ou atténué selon le sens du vent ou le débit fluvial. Une étude de modifications morphologiques de la rade a été réalisée afin de montrer l'utilité de la modélisation pour proposer des solutions innovantes pouvant améliorer la qualité de l'eau. Un travail similaire a été mené en baie de Somme pour comprendre les problèmes relatifs à la qualité de l'eau. Certaines activités sont soupçonnées d'être à l'origine de contamination microbienne et en particulier les moutons de pré-salés, accusés de contribuer majoritairement à l'apport en E. Coli. En assimilant les traceurs passifs au matériel bactérien, nous avons pu appréhender la problématique de la qualité de l'eau. Notre étude a permis de mettre en exergue les conditions environnementales propices à la rétention ou à l'évacuation de matières contaminantes émises par de nombreuses sources alimentant la baie. La convergence des courants, et l'accumulation du matériel contaminant, ont été révélées au voisinage du Crotoy qui peut expliquer en partie, la qualité médiocre de ces eaux. Ces schémas de circulation interne à la baie de Somme suivant les conditions environnementales contribue à améliorer les études sur la qualité de l'eau et les futurs aménagements côtiers durables.

La thèse est disponible auprès de la bibliothèque universitaire, et sans doute directement auprès de Monsieur Alain Lefevre d'IFREMER.

Ces éléments amènent, avec bien d'autres, à bien considérer la proposition que vous serez amené à faire auprès de la préfecture. Les choses sont bien plus complexes que les seules considérations économiques et politiques qui semblent dominer les choix.

Vous en souhaitant bonne réception

Jean-Luc Bourgain

envoyé : 12 juillet 2023 à 23:52

Auteur: trollé Daniel

Sujet: observations sur le projet local océan Le Portel

Message:

Bonsoir, monsieur le commissaire enquêteur,

j'ai appris tardivement l'existence de ce projet et je n'ai pas eu le temps de tout lire le dossier. Mais il n'est pas difficile de comprendre que ce projet est très néfaste pour l'estuaire de la Liane, pour les boulonnais, pour la planète et pour l'existence concentrationnaire des centaines de milliers de saumons élevage chaque année. Tout d'abord, la taille de l'élevage : 9000t/an c'est l'équivalent d'une production de 90 000 porcs/an soit l'équivalent d'une porcherie de 42500 places en permanence avec les nuisances qu'apportent de telles concentrations d'animaux. Bien sûr le cycle de vie des saumons est différent de celui des porcs, l'indice de consommation (nombre de KG de nourriture pour produire 1kg de viande ou de poisson) est entre 4 et 5 kg, soit l'apport annuel de 36000 à 45000 Tonnes au minimum soit soit un peu près la quantité de rejets azotés et phosphatés rejetés sans traitement préalable dans la mer. C'est tout simplement scandaleux.

Je souhaite monsieur le Commissaire Enquêteur que vous donniez un avis défavorable pour la

raison expliquée ci dessus et pour bien d'autres que j'aurais pu vous donner sur le bien-être animal, sur les risque de dispersion de saumons d'élevage au contact de saumons d"élevages, la pollution marine,les risques dûs à l'élévation du niveau de la mer, etc...Espérant que mon avis sera bien pris en compte?Reczvez ,monsieur le commissaire en quôteur, l'expression de mes cordiales salutation .
Daniel TRollé

envoyé : 12 juillet 2023 à 23:57

Auteur: Loïc

Sujet: *Opposition au projet Local Ocean*

Message:

Par ce mesage je m'oppose au projet Local Ocean par rapport à sa localisation rejetant un grand nombre de polluants dans le port de Boulogne, au regard du volume d'eau rejeté par heure.

Cette pollution impactera directement l'écosystème déjà très menacé par l'activité humaine et la circulation intense en Manche.

Sa localisation est également inappropriée en raison du risque de submersion marine vue la durée d'exploitation des 50 ans envisagée par la société exploitante au regard des données du BRGM mais aussi des tempêtes passées.
